



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

# Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 032**

Le lundi 13 avril 2026

Présidente : Karina Gould





## Comité permanent des finances

Le lundi 13 avril 2026

• (1530)

[Traduction]

**Le vice-président (Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC)):** Bonjour à tous. La séance est ouverte.

Bienvenue à la 32<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les retours de son et les effets Larsen et protéger la santé et la sécurité de tous les participants, notamment des interprètes. Vous remarquerez également un code QR sur la carte, qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

Je vous demande d'attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 9 mars 2026, le Comité reprend son étude sur la dette des ménages au Canada.

Je souhaite la bienvenue à tous nos témoins. Vous disposerez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

Dans ce premier groupe, nous accueillons trois organismes. Nous avons l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, le Bureau du surintendant des faillites et Statistique Canada.

Nous allons commencer par les déclarations préliminaires de cinq minutes dans cet ordre. Nous commençons donc par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Allez-y.

**Shereen Benzvy Miller (commissaire, Agence de la consommation en matière financière du Canada):** Merci, monsieur le président.

Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité. Je m'appelle Shereen Benzvy Miller. Je suis la commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, ou ACFC. Je suis accompagnée aujourd'hui par la commissaire adjointe de la Direction générale des perspectives, des politiques et de la littératie financière, Mme Manon Bombardier, et par le commissaire adjoint de la Direction générale de la surveillance et de la mise en application, M. Frank Lofranco.

[Français]

Nous nous réjouissons d'avoir l'occasion de contribuer à l'étude du Comité sur la dette des ménages au Canada.

Les travaux de recherche de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada montrent que de nombreux Canadiens sont soumis à une réelle pression financière.

Selon notre Enquête mensuelle sur le bien-être financier, 40 % des Canadiens ont déclaré que leurs dettes avaient augmenté en 2025, contre 35 % en 2020. Près des deux tiers déclarent avoir des dettes non hypothécaires, les parents et les personnes de 35 à 54 ans étant les plus endettés.

De nombreuses organisations sont dotées d'une expertise en matière de dette des ménages, comme nos collègues présents aujourd'hui, ainsi que les témoins ayant comparu devant ce comité par le passé.

[Traduction]

Pour notre part, notre travail nous amène là où les consommateurs, les institutions financières et d'autres acteurs de l'écosystème financier se rencontrent. L'ACFC a pour mandat de protéger les consommateurs de produits et services financiers et de leur donner les moyens de prendre des décisions financières éclairées. Notre rôle est de réglementer la protection des consommateurs en surveillant les entités financières sous réglementation fédérale, mais aussi de renforcer la littératie financière des Canadiens et d'évaluer les tendances et les questions qui ont une incidence sur leurs décisions financières.

Comprendre les défis financiers des consommateurs permet à l'Agence et à ses partenaires de l'écosystème de mettre au point des approches fondées sur des éléments probants qui renforcent le bien-être financier des Canadiens. Par exemple, au début de 2023, nos recherches montraient que les Canadiens avaient du mal à gérer leurs prêts hypothécaires. En guise de réponse, l'ACFC a publié une ligne directrice demandant aux banques de communiquer de manière proactive avec les détenteurs de prêts hypothécaires présentant des signes de stress financier susceptibles de les exposer à un risque de défaut de paiement. En décembre 2025, les détenteurs de plus de 165 000 prêts hypothécaires à risque avaient été contactés par leurs banques, et les Canadiens avaient évité plus de 7,85 millions de dollars en pénalités et frais de retard.

Une autre facette de la protection des consommateurs qui est pertinente pour l'étude du Comité est notre surveillance du respect des exigences de divulgation par les banques. Une divulgation claire pour des produits comme les cartes de crédit, les prêts hypothécaires et les marges de crédit est essentielle pour aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées.

La surveillance exercée par l'ACFC a comme objectif premier de prévenir les préjudices, mais lorsque des manquements graves aux obligations en matière de pratiques commerciales surviennent, nous imposons des pénalités et exigeons que les banques remboursent les consommateurs touchés. Depuis 2024, plus de 130 millions de dollars ont été remboursés à des comptes de consommateurs et d'entreprises. De plus, depuis les trois dernières années, les entités réglementées ont payé près de 27 millions de dollars en pénalités pour des infractions aux dispositions relatives à la protection des consommateurs.

Les travaux de recherche de l'ACFC soutiennent également l'élaboration de politiques fondées sur des données pour répondre à un marché en évolution. Nos travaux de recherche ont contribué aux changements législatifs et réglementaires en cours visant à renforcer la protection des consommateurs et à soutenir leur bien-être financier, notamment le Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers de la Loi sur les banques; l'Engagement modernisé relatif aux comptes à frais modiques et sans frais, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2025; le nouveau règlement plafonnant à 10 \$ les frais d'insuffisance de fonds entré en vigueur le mois dernier. Ces changements profitent à tous les Canadiens, et surtout à ceux qui sont vulnérables sur le plan financier.

Nous préparons actuellement un rapport sur le barème, le montant et la transparence des frais facturés par les banques canadiennes, qui soutiendra le travail du ministère des Finances visant à améliorer la concurrence et l'innovation dans le secteur bancaire. Et nous évaluons la mise en œuvre par les banques de l'exigence législative d'offrir des produits et des services financiers adaptés aux besoins et aux circonstances des consommateurs.

• (1535)

[Français]

En conclusion, la dette des ménages représente un défi de taille pour de nombreux Canadiens et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada continuera d'apporter sa contribution pour les soutenir avec les outils dont elle dispose dans le cadre de son mandat.

Les consommateurs ne devraient pas relever seuls le défi de la dette, et aucune banque ne devrait profiter des mauvais résultats des consommateurs. La responsabilité relative à l'obtention de meilleurs résultats pour les consommateurs financiers incombe à l'ensemble de l'écosystème financier, y compris les gouvernements, l'industrie et les organisations à but non lucratif.

[Traduction]

Voilà qui conclut mon exposé. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. Merci.

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci, madame Miller. Vous avez terminé juste à temps.

Nous passons maintenant au Bureau du surintendant des faillites.

**Elisabeth Lang (surintendante des faillites, Bureau du surintendant des faillites):** Merci, monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui, et je remercie chacun d'entre vous du travail important que vous faites pour les Canadiens.

Je me ferai un plaisir de répondre aux questions dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Je vais commencer par vous donner un aperçu du Bureau du surintendant des faillites, ou BSF, et du système d'insolvabilité du Canada, en mettant l'accent sur les débiteurs consommateurs. Je mentionnerai ensuite quelques données clés concernant l'endettement des ménages au Canada.

Un système d'insolvabilité qui fonctionne bien est un pilier essentiel de l'économie. Il contribue à promouvoir l'investissement et la confiance des créanciers, offre un processus ordonné aux créanciers et donne aux débiteurs honnêtes, mais malchanceux, un nouveau départ financier.

En tant que surintendante des faillites, nommée par le gouverneur en conseil, j'exerce des responsabilités de surveillance et d'application de la loi en toute indépendance du gouvernement afin de veiller à ce que le système fonctionne comme prévu. Le BSF fait partie d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et supervise l'administration de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, ainsi que certains éléments de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies.

Nous octroyons des licences aux syndic en insolvabilité et nous les réglementons, nous surveillons la conformité, nous tenons des dossiers publics et des statistiques, nous traitons les plaintes et nous engageons des poursuites civiles et pénales au besoin. Nous avons également le pouvoir d'émettre des directives, ce qui nous permet de réagir rapidement à l'évolution des opérations et du marché. Le BSF est un organisme financé par la méthode du crédit net, et presque entièrement par les prélèvements et les frais payés par les utilisateurs du système.

Les syndic autorisés en insolvabilité jouent un rôle central dans le système. Ils sont tenus d'évaluer la situation financière d'un débiteur et d'explorer toutes les options disponibles, y compris les options non liées à l'insolvabilité. Pour les débiteurs consommateurs, les options officielles d'insolvabilité comprennent la faillite ou une proposition de consommateur, ce qui permet de conserver les actifs pendant que les créanciers votent sur un plan de remboursement.

Au moment du dépôt, les débiteurs bénéficient d'un arrêt des procédures, remboursent des montants raisonnables en fonction de leurs moyens et, s'ils respectent leurs obligations, y compris participer à deux séances de counselling sur l'insolvabilité, sont libérés de la plupart de leurs dettes. Les débiteurs ont des obligations claires, notamment celles d'effectuer une divulgation complète et de coopérer, et il y a des conséquences en cas de non-conformité. Cela dit, la plupart des débiteurs consommateurs au Canada sont honnêtes et coopératifs.

Un peu plus de 137 000 dossiers d'insolvabilité de consommateurs ont été déposés en 2019 et un peu plus de 140 000 en 2025. Pour mettre les choses en contexte, le volume le plus élevé a été enregistré pendant la récession de 2009, lorsque plus de 151 000 dépôts ont été enregistrés. À l'époque, la population du Canada était plus petite. Il est important de souligner que le taux d'insolvabilité au Canada est relativement stable depuis plus d'une décennie — si l'on exclut les années de pandémie — et varie de 4,2 à 4,6 dépôts par 1 000 habitants depuis 2011.

L'insolvabilité est également un indicateur tardif, ce qui signifie que les dépôts augmentent souvent après que les difficultés financières se sont déjà installées. Les données indiquent également que les Canadiens en difficulté financière tardent souvent à procéder au dépôt ou évitent de le faire, même lorsqu'ils sont insolubles, ce qui peut limiter leurs options et aggraver leur situation.

Le BSF surveille continuellement la capacité et l'intégrité du système. Nous avons récemment terminé les consultations sur les modifications réglementaires visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité, à la suite de leur publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, et nous continuons de chercher des moyens de réduire les formalités administratives tout en renforçant les outils d'application de la loi.

Au-delà de la réglementation, il y a aussi la sensibilisation des consommateurs, et nous en avons fait une priorité absolue. Nous travaillons donc en étroite collaboration avec des partenaires comme l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, les provinces et les territoires, et l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation afin de rester à l'affût des grands enjeux et d'aider les Canadiens à trouver rapidement des conseils fiables sur l'endettement. Nous nous attaquons aussi activement aux risques dans le marché des services-conseils en matière d'endettement, où certains acteurs peuvent induire les consommateurs en erreur ou facturer des services inutiles, ce qui finit par nuire à des personnes déjà vulnérables.

Le système d'insolvabilité du Canada jouit d'une excellente réputation à l'échelle internationale et joue un rôle essentiel pour soutenir à la fois la stabilité économique et le redressement financier des particuliers.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître, et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1540)

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci, madame Lang.

Nous passons maintenant à Statistique Canada.

[Français]

**Jennifer Withington (statisticienne en chef adjointe, Statistiques économiques, Statistique Canada):** Bonjour à tous.

Monsieur le président, messieurs et mesdames les membres du Comité, je vous remercie de cette invitation.

Je m'appelle Jennifer Withington et je suis la statisticienne en chef adjointe responsable du secteur des statistiques économiques.

[Traduction]

Je suis accompagnée aujourd'hui d'Eric Olson et de Matthew Hoffarth.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour vous fournir une analyse de la dette des ménages canadiens et de leurs vulnérabilités financières. Cette analyse est basée sur les données provenant de notre cadre détaillé de statistiques sur le crédit et la situation socioéconomique, qui comprend des mesures trimestrielles et mensuelles de la dette et des emprunts des ménages, y compris des données détaillées par type de prêt et par prêteur, des statistiques de répartition de la dette entre les groupes socioéconomiques selon l'âge, ainsi que des renseignements complémentaires sur la prévalence des prêteurs non bancaires.

Ces données nous permettent de décrire la situation financière des ménages canadiens, notamment leur endettement, leurs avoirs financiers et leur valeur nette. Nous pouvons également en tirer des indicateurs pertinents de vulnérabilités financières, comme les ratios de levier financier et les ratios de service de la dette, qui représentent à la fois les perspectives stock-flux et flux-flux.

[Français]

Le bilan national trimestriel du Canada constitue l'estimation la plus complète et officielle de la dette des ménages. Il montre qu'à la fin de 2025, la dette des ménages avait dépassé 3,2 billions de dollars et qu'il y avait 1,77 \$ de dette pour chaque dollar de revenu disponible.

Par comparaison, à la fin de 2019, c'est-à-dire il y a sept ans, la dette active des ménages canadiens était inférieure à 800 milliards de dollars. Cependant, elle représentait une proportion plus élevée des revenus disponibles à ce moment-là.

Toujours à la fin de 2025, les coûts du service de la dette, qui correspondent au paiement obligatoire des intérêts et du capital, représentaient environ 15 % du revenu des ménages. Par comparaison, les dépenses des ménages en aliments et boissons représentaient 9,4 % de leur revenu disponible.

[Traduction]

L'endettement peut constituer un fardeau, mais les ménages canadiens détiennent aussi des actifs importants sous forme de biens immobiliers et d'actifs financiers. À la fin de l'année 2025, la valeur totale de leurs actifs était plus de cinq fois supérieure à leur niveau d'endettement.

Au sujet de la composition et des prêteurs, près des trois quarts des dettes des ménages prennent la forme de prêts hypothécaires, dont près de 90 % sont contractés auprès de banques à charte et de coopératives de crédit canadiennes. Parmi les dettes non hypothécaires, les marges de crédit, y compris les marges de crédit hypothécaires, représentent près de la moitié des soldes non remboursés, tandis que les dettes de cartes de crédit représentent un cinquième de l'ensemble des emprunts non hypothécaires contractés auprès des banques.

Comme des témoins précédents vous l'ont mentionné, ces agrégats macroéconomiques — essentiels pour établir des niveaux précis et les relations avec les prêteurs — ne donnent pas toute l'information sur les types de ménages susceptibles de rencontrer des difficultés financières accrues. Cependant, Statistique Canada élargit la perspective en y ajoutant des renseignements sur la situation financière des ménages basée sur des caractéristiques telles que le groupe d'âge, les quintiles de revenu et de richesse et le statut de propriétaire.

Ces données montrent que l'écart de revenu et de richesse entre les deux quintiles de revenu les plus bas et le plus élevé, qui s'était réduit depuis 2020, a commencé à s'inverser. Elles montrent comment, entre 2022 et 2024, les ménages les plus jeunes ont boudé le marché du logement et des prêts hypothécaires, leur capacité financière et les coûts d'emprunt les ayant contraints à repousser l'idée d'acheter une maison. Dans le même temps, les ménages plus âgés — ceux âgés de 55 à 64 ans — ont augmenté leur dette hypothécaire moyenne à un rythme plus rapide que les ménages plus jeunes, ce qui pourrait indiquer des tentatives directes ou indirectes d'aider des membres plus jeunes de la parenté à acheter une maison.

• (1545)

[Français]

À l'avenir, des taux d'intérêt encore élevés et la poursuite de renouvellements et de refinancements hypothécaires risquent de compliquer davantage la situation des ménages, en particulier ceux qui sont plus vulnérables aux chocs économiques ou financiers.

[Traduction]

Statistique Canada demeure déterminé à suivre de près ces tendances afin de fournir un portrait clair et complet de la résilience financière des Canadiens face aux pressions économiques.

Nous sommes ici pour répondre aux questions des membres du Comité.

Je vous remercie.

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci, madame Withington.

Cela met fin aux déclarations des témoins. Nous allons maintenant passer aux questions.

La première série sera de six minutes, et M. Lefebvre sera le premier intervenant.

[Français]

**Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je salue mes collègues, et je remercie les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Madame la commissaire Miller, j'aimerais parler de la place du Canada au sein du G7. Présentement, nous avons le pire niveau d'endettement des ménages parmi les pays du G7. Le Canada est à 103 % d'endettement comparativement à l'Italie, dont le niveau d'endettement est le plus bas, soit 36 %.

Si vous aviez la possibilité de mettre en place une mesure pour aider les Canadiens et les Canadiennes, quelle serait-elle?

**Shereen Benzvy Miller:** Je vous remercie de cette question.

Je n'ai pas l'habitude de m'imaginer une fantaisie des choses qu'on pourrait inventer. Je trouve que les outils que nous avons en ce moment sont très utiles. De plus, il y a la supervision des banques et les outils pour aider les gens à être bien au fait de leurs finances.

[Traduction]

Nous avons la Surveillance du bien-être financier. Nous suivons la situation de très près pour savoir comment les Canadiens s'en tirent et comment nous pourrions les aider en améliorant les outils et en améliorant la supervision des institutions financières. Nous avons constaté que les ménages ont plus tendance à emprunter et à consacrer une part plus importante de leur revenu à la dette, mais aussi que des mesures sont prises pour prévenir l'endettement, le réduire et le gérer.

Vous m'avez posé une question sur ce que je ferais. Je prendrais plus de mesures de ce genre. Je créerais plus de programmes comme l'engagement relatif aux comptes à frais modiques et sans frais, le plafonnement des frais d'insuffisance de fonds, les alertes électroniques, etc., qui vont aider les gens, en particulier les Canadiens vulnérables, à gérer leurs finances. Ce qu'on veut en fait, c'est avoir une population résiliente qui peut prendre de bonnes décisions en fonction des difficultés qui se présentent.

Une mesure comme la ligne directrice sur les prêts hypothécaires, que nous avons mise en place en 2023, a vraiment contribué à obliger les banques à communiquer avec les consommateurs qui pourraient être à risque de surendettement pour s'assurer que leurs produits leur conviennent, comme l'exige la loi, et éviter les renouvellements à un rythme insoutenable pour eux.

[Français]

**Eric Lefebvre:** Merci.

Présentement, on sait que plusieurs personnes ont de la difficulté à payer leurs prêts hypothécaires et à respecter leurs engagements. Pensez-vous que la situation va encore s'aggraver au cours des deux prochaines années?

**Shereen Benzvy Miller:** Je vais passer la parole à Mme Bombardier, parce que c'est elle qui est responsable de nos données et de nos recherches.

**Manon Bombardier (commissaire adjointe, Agence de la consommation en matière financière du Canada):** Je vous remercie de la question.

Monsieur le député, comme la commissaire le mentionnait, nous avons plusieurs outils qui nous permettent de mesurer ce que les consommateurs nous disent et d'en faire le suivi. Nous faisons beaucoup de sondages tous les mois et tous les cinq ans.

Nous travaillons aussi avec un écosystème de joueurs dans le système financier. Nous ne sommes pas les seuls. Il y a bien sûr nos collègues ici à la table aujourd'hui, mais il y a également plein d'organisations à l'extérieur qui font des activités pour aider les Canadiens qui ont des défis d'endettement et qui les mesurent.

Dans le cadre de notre Stratégie nationale pour la littératie financière, nous avons un plan de mesures. Nous sommes en train d'évaluer les résultats de la dernière édition, celle de 2021-2026, mais nous préparons la planification pour la prochaine édition, qui sera basée sur les mesures.

• (1550)

**Eric Lefebvre:** Quelles sont vos projections pour les deux prochaines années? Pensez-vous que ça va continuer à augmenter?

**Manon Bombardier:** S'il y a un effet important sur l'écosystème, on risque d'avoir de meilleures chances d'améliorer la situation des Canadiens, mais ça demande vraiment une approche écosystémique. C'est ce que nous visons avec la Stratégie nationale pour la littératie financière. Nous travaillons donc là-dessus avec l'écosystème des partenaires.

**Eric Lefebvre:** Merci.

Madame Lang, au Canada, le nombre total de dossiers d'insolvabilité, de faillite et les propositions de consommateurs ont augmenté de 8 %. En février 2026, le nombre de faillites a augmenté de 6,1 %.

De votre côté, j'aimerais savoir comment vous voyez les deux prochaines années, compte tenu de l'inflation que nous avons vue au cours des dernières années.

**Elisabeth Lang:** Les raisons qui expliquent les faillites sont complexes et elles sont nombreuses. Sur le plan économique, je crois que si la guerre en Iran et la guerre tarifaire continuent, il est possible qu'il y ait d'autres faillites.

**Eric Lefebvre:** Selon l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation, le niveau d'insolvabilité observé en 2009 était le deuxième niveau le plus élevé depuis que le Bureau du surintendant des faillites a commencé à recenser, comme vous le dites, les propositions de règlement.

Contrairement à 2009, ces cas d'insolvabilité étaient attribuables au coût de la vie plutôt qu'à un taux de chômage élevé. Selon vous, est-ce que ça suscite une inquiétude?

[Traduction]

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

**Elisabeth Lang:** Pas vraiment. Je pense que les Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts, mais le système est là pour eux.

À l'heure actuelle, le taux d'insolvabilité, que j'ai fourni dans la documentation, n'a pas augmenté de façon significative. Pendant la récession causée par la COVID, nous avons connu une chute très marquée...

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci, madame Lang. Votre temps est écoulé.

**Elisabeth Lang:** Je suis désolée.

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Nous passons maintenant à M. Leitão pendant six minutes.

[Français]

**Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour, chers témoins.

Madame Lang, nous pourrions continuer sur cet ordre d'idées. Vous avez mentionné que c'était surtout après la récession de 2009, ou pendant la récession de 2009 qu'on avait vraiment vécu les problèmes les plus graves en matière d'insolvabilité.

Je présume donc que le facteur principal derrière une potentielle détérioration de la situation, c'est plutôt une récession, avec une perte d'emploi, une perte de revenu. Ce serait plutôt ça qu'en raison d'autres facteurs, qui sont importants aussi, mais qui le sont peut-être moins dans ce contexte.

**Elisabeth Lang:** Oui.

Comme je l'ai dit, il y a plusieurs raisons qui expliquent les cas d'insolvabilité. On entend souvent parler d'une perte d'emploi. C'est parfois à cause d'une maladie, d'un divorce. Ça peut être pour toutes sortes de raisons. C'est assez complexe. S'il y a une récession, on s'attendra, en effet, à une augmentation des cas d'insolvabilité, bien sûr.

**Carlos Leitão:** Très bien. Merci beaucoup.

J'aimerais m'adresser maintenant à Statistique Canada. Parlons de récession.

Madame Withington, je ne veux pas vous mettre des mots dans la bouche. Vous avez mentionné que la dette totale des ménages s'élevait à 3,2 billions de dollars, ce qui a l'air très élevé, bien sûr. Vous faites beaucoup d'analyses, vous avez beaucoup d'outils, et je pense aussi que vous calculez la dette nette des ménages. Je n'ai pas ces chiffres en tête. Vous nous avez parlé d'une dette totale de 3,2 billions de dollars, mais pouvez-vous nous dire à combien s'élève la dette nette des ménages canadiens? Avez-vous cette information avec vous?

**Jennifer Withington:** D'accord.

M. Hoffarth va répondre à votre question.

[Traduction]

**Matthew Hoffarth (directeur adjoint, Division des comptes économiques nationaux, Statistique Canada):** Si nous parlons de la valeur nette des ménages — de tous leurs actifs —, c'est ce à quoi nous avons fait allusion. Les ménages ont cinq fois plus d'actifs non financiers et financiers que de dettes. La valeur nette des

ménages s'élève à plus de 18 billions de dollars. Elle n'est pas répartie également. Pour ce qui est des actifs financiers, plus des deux tiers sont détenus par le quintile de richesse supérieur.

Je tiens à souligner que, parmi les pays de l'OCDE, le Canada est l'un des pays qui se classent en tête de liste pour ce qui est de la valeur nette par rapport au revenu disponible, même s'il arrive en tête pour ce qui est de la dette par rapport au revenu disponible.

• (1555)

**Carlos Leitão:** C'est exact. Quand on parle de la dette, il faut aussi parler du rapport dette-actif, et c'est un élément qui se perd parfois en cours de route.

L'un des grands problèmes est la répartition. Habituellement, les gens qui ont beaucoup de dettes n'ont pas nécessairement beaucoup d'actifs. Diriez-vous que les segments les plus à risque sont les ménages ayant des niveaux relativement élevés de dette non hypothécaire?

Si vous avez un prêt hypothécaire, vous avez bien sûr un actif — vous avez une maison — et votre situation financière nette peut être très bonne. Les gens qui n'ont pas beaucoup d'actifs et qui ont des niveaux de dettes liées à la consommation plutôt élevés sont, par définition, les plus vulnérables. C'est peut-être à ces personnes que nous, les décideurs, devrions accorder plus d'attention.

**Jennifer Withington:** Il y a une prépondérance de dettes non hypothécaires dans les quintiles de revenu les plus bas. Au sujet de la richesse, le quintile le plus riche détient environ 68 % des actifs financiers et 65 % de la valeur nette, alors je suis d'accord avec vous.

**Carlos Leitão:** Merci.

[Français]

J'aimerais maintenant revenir aux représentants de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Une préoccupation qui a souvent été mentionnée en 2024 et même en 2025, c'est qu'on craignait beaucoup une espèce d'apocalypse économique causée par l'endettement hypothécaire. Plusieurs commentateurs faisaient allusion à cette image. Les consommateurs devaient refinancer leur hypothèque contractée en 2020 et 2021, souvent à des taux d'intérêt de 1,5 %, par exemple. On disait que s'ils devaient renouveler leur hypothèque à 4, 5 ou 6 %, ça allait déclencher un stress financier majeur.

Or ce n'est pas ça qui est arrivé et nous n'avons pas assisté à ça. Avez-vous une hypothèse sur la raison pour laquelle nous n'avons pas vraiment subi une telle apocalypse?

[Traduction]

**Shereen Benzvy Miller:** Je vais céder la parole à M. Lofranco, mais une chose qu'une agence comme la nôtre fait, c'est d'examiner les tendances. C'est le but de nos recherches. Nous examinons les tendances, et nous examinons donc la façon dont les renouvellements hypothécaires vont...

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci, madame Benzvy Miller. C'est tout le temps que nous avons pour cette série de questions.

**Carlos Leitão:** Nous y reviendrons.

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Nous pourrions certainement y revenir.

Nous passons maintenant à M. Garon pendant six minutes.

[Français]

**Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ):** Merci, monsieur le président. C'est agréable de vous voir dans ce rôle.

Je dis bonjour à mes collègues.

Madame Lang, je vais continuer un peu sur la même lancée que M. Leitão.

On sait que le nombre de faillites, notamment les faillites personnelles, avait beaucoup augmenté pendant la récession de 2009. Vous avez dit que les chiffres ne sont pas aussi alarmants qu'à l'époque. Toutefois, dans un certain sens, il faut qu'on s'y intéresse. Vous avez fait allusion au fait que certains ménages sont fragilisés. Nous ne sommes pas aujourd'hui à des niveaux historiques de faillite personnelle, mais on doit se poser la question, à savoir quel pourcentage des ménages canadiens sont si fragilisés par leur endettement. Si nous faisons face à une récession dans les prochains mois, dans les prochaines années, s'il arrivait un scénario économique plus difficile, peut-être pas pire qu'en 2009 — nous espérons que ça n'arrivera pas — ces gens pourraient verser vers la faillite.

Comment calcule-t-on le niveau de vulnérabilité des ménages à une éventuelle situation économique plus difficile? Pensez-vous que ce niveau de vulnérabilité a augmenté ces dernières années?

• (1600)

**Elisabeth Lang:** Je suis désolée, mais je ne pense pas être la personne la mieux placée pour répondre à cette question, compte tenu de mes fonctions et de mes responsabilités en tant que surintendante des faillites. Si nous n'avons pas l'information, ce n'est pas dans nos données.

[Traduction]

Est-ce que cela a du sens?

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Oui et non.

Je ne sais pas si un autre témoin veut répondre à cette question: si la situation économique se dégrade, est-ce qu'on sait si les ménages aujourd'hui sont vulnérables à une augmentation des taux d'insolvabilité? Peut-être que les gens à Statistique Canada sont mieux outillés pour nous répondre là-dessus.

**Jennifer Withington:** Oui, nous pouvons répondre à votre question.

[Traduction]

Le ratio de la dette au revenu est un indicateur. Depuis la pandémie et le premier trimestre de 2023, le ratio de la dette au revenu a considérablement diminué. L'endettement sur le marché du crédit a augmenté de 4,3 %, tandis que le revenu disponible des ménages a bondi de 8,5 %.

[Français]

Ça a augmenté un peu dans le dernier trimestre.

Je vais laisser M. Hoffarth poursuivre.

**Matthew Hoffarth:** Je peux ajouter une précision.

[Traduction]

Dans nos comptes de répartition, nous pouvons voir que les ménages du quintile de revenu le plus bas ont un niveau d'endettement quatre fois plus élevé que leur niveau de revenu. Nous constatons également dans ce même produit, qui établit un lien entre le revenu,

la consommation, l'épargne et l'endettement, que dans le quintile de revenu le plus faible, les coûts du transport, du logement et de la nourriture, dans certains cas, dépassent le revenu disponible global.

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Est-ce que ce serait les ménages du quintile le plus bas, les ménages du premier quintile qui seraient plus vulnérables à une augmentation du prix des carburants, par exemple avec une crise comme celle qu'on vit présentement dans le détroit d'Ormuz?

**Jennifer Withington:** Certainement.

[Traduction]

Pour vous donner une idée, selon l'Enquête sur la population active d'octobre, 27,7 % des Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts.

[Français]

Il est sûr que s'il y a une hausse du prix de l'essence, ça va affecter les ménages du premier quintile.

**Jean-Denis Garon:** Certains partis proposent, par exemple, d'abolir la taxe d'accise sur l'essence pour l'ensemble des consommateurs. Ce que vous nous dites, dans un certain sens, c'est qu'il y a vraiment une fraction de la population qui est plus vulnérable et que ça prendrait possiblement une mesure plus ciblée. Je sais que ce n'est pas dans votre mandat de répondre à ça.

Commissaire Miller, vous avez comme mission d'élaborer la Stratégie nationale pour la littératie financière. J'aimerais savoir si nous sommes bons en littératie financière au Québec et au Canada. Comment est-ce que nous nous comparons à d'autres pays? Quel progrès avons-nous à faire? Est-ce que nous partons de très loin?

**Shereen Benzvy Miller:** Avant de passer la parole à Mme Bombardier, j'aimerais dire que je me suis retrouvée dans un environnement international, très récemment. Les personnes qui étaient sur le podium se sont fait poser la même question, à savoir qui était le meilleur. La réponse était la suivante:

[Traduction]

« Le Canada, c'est la référence en la matière. »

D'après nos comparaisons à l'échelle internationale, nous nous en tirons très bien. Sur le plan financier...

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Est-ce que nous sommes bons à mesurer la littératie financière, ou est-ce que les Canadiens et les Québécois ont une meilleure littératie financière que dans des économies développées comparables?

**Manon Bombardier:** Je vous remercie de la question.

Nous avons un assez bon score. Notre score en matière de littératie financière est dans les plus hauts à l'échelle internationale, mais ça ne veut pas dire que notre travail est fait et terminé. Nous devons continuer nos efforts. La littératie financière est actuellement à l'étude pour voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas bien. Nous nous sommes engagés avec les partenaires à voir ce que nous pouvons faire pour améliorer la situation et augmenter le bien-être financier des Canadiens.

**Jean-Denis Garon:** Je vais être très bref, puisqu'il nous reste 15 secondes.

Êtes-vous inquiets de la désinformation en matière financière sur les réseaux sociaux? Croyez-vous que ça vient un peu détruire votre travail, ce qui circule sur TikTok, les influenceurs, et ainsi de suite?

**Shereen Benzvy Miller:** Oui, c'est quelque chose qui nous inquiète.

[Traduction]

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Veuillez répondre très brièvement.

[Français]

**Shereen Benzvy Miller:** Tout le monde dans l'écosystème est inquiet de cette situation.

**Jean-Denis Garon:** Merci.

[Traduction]

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci.

Cela met fin à la première série de questions.

Pour la deuxième série, nous allons commencer par Pat Kelly pendant cinq minutes.

**Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC):** Merci, monsieur le président.

Ma question est pour la surintendante.

La semaine dernière, un témoin nous a dit que le crédit et l'endettement augmentent et que les gens consacrent davantage d'argent au service de leurs dettes en épuisant leurs épargnes et en refinançant des dettes existantes. Autrement dit, ils étirent le problème sur une plus longue période de temps, ce qui l'exacerbe à long terme. Ils consomment également moins, y compris pour satisfaire leurs besoins essentiels. Nous venons tout juste de voir un rapport sur l'emploi qui mentionne une perte de 108 000 emplois à temps plein au cours du dernier mois, et nous avons les données.

Craignez-vous qu'à mesure que le chômage, le coût du service de la dette et le fardeau de la dette augmentent, la solvabilité des Canadiens en souffre?

• (1605)

**Elisabeth Lang:** Les conditions sont réunies pour que la solvabilité des Canadiens en souffre.

Des conseillers en crédit réputés peuvent les aider à faire un budget avant qu'ils doivent trouver une solution à leur insolvabilité. Le système d'insolvabilité est là pour leur donner les outils et les ressources nécessaires à un nouveau départ financier, mais oui...

**Pat Kelly:** Si je peux me permettre, tous les conseillers du monde ne permettront pas à une personne qui a perdu son emploi, qui s'est endettée à cause de l'augmentation du coût de la vie... Ce n'est pas lié aux connaissances financières des gens, mais à une perte de revenu.

**Elisabeth Lang:** Comme je l'ai dit, la perte d'emploi est une des principales causes de l'insolvabilité. Chose certaine, lorsque les gens perdent leur emploi, c'est souvent ce que nous voyons.

**Pat Kelly:** Je vois.

Le chômage est-il l'élément clé dans l'incapacité des gens à faire leur paiement minimum?

**Elisabeth Lang:** Il n'y a pas d'élément clé, mais c'est certainement une cause importante.

**Pat Kelly:** Nous avons également entendu dire que même si, au cours de la dernière année, l'endettement total par crédit des Canadiens a augmenté de plus de 4 %, le nombre de débiteurs n'a augmenté que d'un peu plus de 1 %. Autrement dit, les gens s'endettent plus. Nous ne voyons pas, par exemple, de nouvelles personnes accéder à la propriété. Nous voyons les débiteurs s'endetter davantage.

Cette situation vous préoccupe-t-elle en tant que surintendante des faillites?

**Elisabeth Lang:** C'est le même type de préoccupation lorsque les gens éprouvent des difficultés financières et doivent trouver une solution à l'insolvabilité. En date d'aujourd'hui, compte tenu des chiffres et des conditions macroéconomiques, nous nous attendons à une augmentation des cas d'insolvabilité, en effet.

**Pat Kelly:** Merci.

Je m'adresse aux témoins de Statistique Canada. Je crois que dans votre déclaration liminaire, vous avez dit que les aliments représentent maintenant 9 % du budget du consommateur moyen. Selon l'Institut Fraser, les taxes représentent maintenant 43 % du budget d'une famille moyenne. Qu'en est-il du logement, alors que nous avons 43 % du budget pour les taxes et 9 % pour les aliments? Il est extrêmement dispendieux de se loger.

**Matthew Hoffarth:** Nous n'avons pas de chiffres précis pour ce qui est du logement, mais nous pourrions faire un suivi. Cette information détaillée provient de notre série de données sur les dépenses de consommation finale des ménages, ce qui comprend les dépenses liées au logement, les frais de transport...

**Pat Kelly:** Vous avez des statistiques sur les aliments, mais pas sur le logement.

**Matthew Hoffarth:** Il y a des éléments distincts dans nos dépenses des ménages.

**Eric Olson (directeur, Centre de la statistique du logement et du revenu, Statistique Canada):** Nous avons des données un peu plus vieilles qui remontent à 2023, qui indiquent que les propriétaires sans hypothèque dépensent environ 14 000 \$ pour se loger, tandis que ceux qui ont une hypothèque dépensent, en moyenne, 38 000 \$.

**Pat Kelly:** Qu'en est-il des locataires? Ils représentent une grande partie de la population.

**Eric Olson:** Ils représentent une grande partie de la population, mais ils ne sont peut-être pas endettés de la même façon que les personnes qui ont contracté une hypothèque.

**Pat Kelly:** Je suis désolé. Ils ne sont pas endettés, mais ils ont des dettes qui ne sont pas liées à une hypothèque, et leur loyer a une incidence sur leur capacité d'assurer le service de leurs dettes.

**Eric Olson:** Certainement.

**Pat Kelly:** Les deux tiers des ménages ont une dette non hypothécaire considérable, n'est-ce pas? Ai-je bien entendu?

**Matthew Hoffarth:** Nous avons des chiffres globaux. Nous n'avons pas nécessairement de dénombrements. Nous avons de l'information sur le nombre de ménages liés par une hypothèque. Il y en a six millions au Canada.

**Pat Kelly:** Nous parlons toutefois de la dette non hypothécaire.

**Matthew Hoffarth:** Exactement. C'est pourquoi je dis que nous n'avons pas de chiffres précis de notre côté.

**Pat Kelly:** Il ne me reste qu'environ 20 secondes.

Je veux des précisions sur les chiffres dont vous avez parlé relativement au quintile de la valeur nette et à la façon dont le quintile le plus élevé a une incidence sur les chiffres. Quel est le seuil? Quel est le minimum pour se retrouver dans le quintile le plus élevé?

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Veuillez répondre très brièvement.

**Jennifer Withington:** Pour ce qui est du quintile de richesse, les 20 % supérieurs seraient en haut de l'échelle.

**Pat Kelly:** Quel est le chiffre?

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Monsieur Kelly, votre temps est écoulé.

**Jennifer Withington:** Le nombre de personnes...

**Pat Kelly:** Quel est le montant?

• (1610)

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci. Nous pouvons continuer au prochain tour.

Nous avons ensuite M. Sawatzky pour cinq minutes.

**Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour renforcer les cadres de protection du consommateur, y compris une surveillance accrue des institutions financières et une gamme d'outils élargie pour la sensibilisation des consommateurs. En même temps, nous reconnaissons que de nombreux Canadiens continuent de faire face à des coûts d'emprunt élevés et à des difficultés liées au coût de la vie.

Dans ce contexte, pouvez-vous parler de l'efficacité des mesures actuelles de protection du consommateur pour aider les Canadiens à rembourser leurs dettes?

**Frank Lofranco (commissaire adjoint, Surveillance et mise en application, Agence de la consommation en matière financière du Canada):** En 2022, la mise en œuvre d'un cadre de protection des consommateurs de produits et de services financiers s'est traduite par 60 mesures nouvelles ou améliorées pour protéger les consommateurs. Certaines des nouvelles mesures sont très intéressantes et importantes pour permettre aux consommateurs d'obtenir des résultats financiers positifs et sont pertinentes dans le cadre de la discussion sur la dette.

Je vais donner l'exemple d'une nouvelle disposition liée à l'obligation des banques d'offrir des produits qui conviennent aux circonstances financières des consommateurs, qui répondent à leurs besoins financiers et qui mènent à des résultats positifs.

Dans le contexte de la surveillance, nous procédons en fonction des risques, en portant attention aux problèmes les plus susceptibles de causer des préjudices financiers ou aux institutions qui présentent un risque élevé. À cet égard, je dirais qu'il y a une courbe en cloche. Nous avons toujours des banques qui s'en sortent bien sur le plan de la conformité, tandis que d'autres ont besoin d'incitatifs et de directives, et il y en a également en situation de non-conformité. Notre travail consiste en grande partie à régler les problèmes de non-conformité.

Pour ce qui est des résultats obtenus, la commissaire a mentionné dans sa déclaration liminaire que l'année dernière, plus de 100 millions de dollars ont été remis aux consommateurs pour réparer des

préjudices attribuables à une certaine non-conformité. Également au cours de la dernière année, nous avons pris plus de 400 mesures d'exécution, qui nécessitaient toutes une mesure corrective de la part des institutions pour remédier aux problèmes et dédommager les consommateurs au besoin. Nous encadrons notre travail à l'aide de différents plans d'action et accords de conformité lorsqu'il est nécessaire de prendre des mesures correctives qui méritent un peu plus de temps.

Au bout du compte, les mesures de protection dont profitent les consommateurs rendent possibles des résultats positifs et les protègent contre des préjudices d'ordre financier. Cela dépend énormément de la conformité des institutions. C'est pourquoi nous jouons un rôle de surveillance actif par rapport à ces obligations.

**Jake Sawatzky:** Merci.

Voyez-vous des occasions de renforcer davantage les protections en général?

**Manon Bombardier:** Vous savez peut-être que le ministère des Finances met en place des mesures dans le cadre des annonces budgétaires et du projet de loi C-15. Certaines de ces mesures amélioreront la protection des consommateurs et réduisent les frais, par exemple, et nous examinons donc les frais bancaires au Canada, et nous espérons que cela nous permettra de déterminer certaines des mesures stratégiques à prendre pour améliorer davantage le bien-être financier des Canadiens.

**Shereen Benzvy Miller:** J'ajouterais qu'il y a d'autres mesures — par exemple, la stratégie antifraude — qui nous permettront de surveiller les mesures de prévention et de détection que les institutions prennent pour prévenir la fraude envers les consommateurs. La fraude représente un énorme risque pour le bien-être financier des consommateurs, un risque qui prend de l'envergure et qui devient de plus en plus sophistiqué chaque jour. L'initiative sera aussi multidimensionnelle. Ce ne sera pas uniquement dans le secteur financier, car il y aura aussi un rôle pour les géants des télécommunications, une prévention multidimensionnelle et des mesures de protection.

**Jake Sawatzky:** Merci. C'est bon à entendre. On a abordé le sujet à quelques reprises en parlant des messages textes frauduleux et d'une collaboration avec les géants des télécommunications.

On a parlé des connaissances financières. Je voulais voir si vous pouviez situer un peu le contexte à propos de la jeune génération et de la culture financière. Avez-vous cerné des lacunes qu'on pourrait pallier pour que les jeunes générations possèdent de meilleures connaissances financières?

**Manon Bombardier:** Dans le cadre de nos travaux de recherche, nous examinons plus particulièrement la situation des jeunes femmes. Nous avons travaillé avec l'application ChatterHigh. Nous avons aussi travaillé avec des universités pour intervenir auprès des jeunes femmes afin d'améliorer leurs connaissances financières et leurs comportements pour qu'elles épargnent plus d'argent. Cette expérience nous a permis de montrer qu'avec de simples encouragements pour les aider à adopter les bons comportements aux bons moments, elles peuvent améliorer leur bien-être financier. Nous faisons ce genre d'expériences. Nous en avons fait une autre avec les dettes de cartes de crédit, à la suite de laquelle 35 % des participants ont réduit leurs dettes.

• (1615)

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci, madame Bombardier. Le temps est écoulé.

Nous allons ensuite entendre M. Garon pendant deux minutes et demie.

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Merci, monsieur le président.

Je vais continuer avec vous, commissaire Miller.

J'ai moi-même organisé une séance de visionnement de la campagne d'information pour la prévention de la fraude organisée par l'ensemble du système financier, par la Gendarmerie royale du Canada et par votre bureau, si je ne m'abuse, pour sensibiliser l'ensemble du système des télécommunications, du système policier et du système financier aux questions de fraude. Je trouve que c'est une très belle initiative et j'en félicite l'ensemble du système.

Par ailleurs, j'ai dit en public et en privé à l'Association des banquiers canadiens qu'il faudrait à un moment donné que les banques portent davantage le fardeau de la responsabilité des fraudes, un peu comme ça a été fait, par exemple, au Royaume-Uni. Il m'apparaît que, chaque fois qu'on parle de fraude avec les banquiers, ils continuent à nous dire que c'est la faute de tout le monde, sauf de la banque, où, finalement, l'argent se fait subtiliser.

J'aimerais savoir si vous n'êtes pas d'avis que faire porter une plus grande partie du fardeau financier des fraudes aux banques ne serait pas de nature à les inciter à investir davantage dans la prévention et dans leur système et à faire en sorte qu'on puisse réduire les fraudes de façon importante. Au Royaume-Uni, par exemple, on a parlé d'une réduction de 80 % des fraudes.

J'aimerais savoir si vous pensez que ça pourrait être une avenue pour réduire les fraudes.

**Shereen Benzvy Miller:** Merci.

Selon moi, c'est la recherche qui va être l'avenue. J'ai besoin de savoir quels investissements ils font en ce moment pour prévenir la fraude et pour s'en protéger. Nous n'avons pas vraiment les moyens de regarder ce qu'ils font de façon détaillée, donc...

**Jean-Denis Garon:** Je comprends, mais le temps nous est compté.

N'êtes-vous pas d'avis que de faire porter aux banques une plus grande partie du fardeau serait de nature à les inciter à investir davantage au-delà de la recherche que vous faites? N'êtes-vous pas d'avis que ce serait un incitatif?

[Traduction]

**Shereen Benzvy Miller:** Ce qui s'est révélé efficace pour prévenir la fraude et dissuader les fraudeurs, c'est la transparence. Ce que nous devons savoir, entre autres choses, c'est ce que les banques font. Si elles n'en font pas assez, nous pouvons alors, en tant qu'organisme de réglementation, exiger qu'elles prennent des mesures.

Je vais notamment présenter un rapport annuel au ministre des Finances pour indiquer très clairement quels investissements sont faits partout dans le secteur afin que les banques puissent montrer ce qu'elles font pour prévenir la fraude et quelles responsabilités elles assument. Vous avez raison de dire que les banques ont des responsabilités à assumer en ce qui concerne la fraude.

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci, madame Miller.

C'est tout pour cette série de questions.

Nous allons entamer le dernier tour. Tout d'abord, nous avons Mme Cobena pour cinq minutes.

**Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC):** Madame Miller, dans votre déclaration liminaire, vous avez mentionné qu'environ 40 % des Canadiens ont indiqué que leur endettement a augmenté en 2025. Pouvez-vous en dire plus à ce sujet?

**Shereen Benzvy Miller:** Je pense que mes collègues de Statistique Canada sont les mieux placés pour en dire plus à cet égard.

C'est ce que nous avons constaté grâce à notre enquête mensuelle sur le bien-être. Nous posons des questions fondamentales sur la résilience financière des gens et leur bien-être financier. Nous obtenons des données comme celle-ci, mais nous ne les décortiquons pas comme nos collègues de Statistique Canada.

Voulez-vous que je leur cède la parole?

**Sandra Cobena:** Bien sûr.

**Jennifer Withington:** Je vais commencer.

Oui, la dette a augmenté. C'est partiellement attribuable à la hausse des taux d'intérêt. C'est principalement sous forme de dette hypothécaire; les Canadiens ont généralement diminué leur dette non hypothécaire.

**Sandra Cobena:** La statistique, c'est que près des deux tiers des gens disent qu'ils ont une dette non hypothécaire. Qu'est-ce qui explique la dette non hypothécaire de ces personnes?

**Jennifer Withington:** Soyons clairs: c'est la dette hypothécaire qui augmente. La dette non hypothécaire a diminué. Ils en ont encore une, mais à un taux inférieur.

**Matthew Hoffarth:** Je vais apporter des précisions. Nous mesurons les valeurs de la dette. Nous ne mesurons pas nécessairement quels ménages ont un certain type de dette. Je pense que c'est là que réside le défi.

La dette est un concept nominal. Elle a tendance à augmenter au fil du temps, compte tenu de l'inflation et de la situation économique. C'est la raison pour laquelle nous aimons les ratios. Nous examinons les ratios de levier de la dette par rapport au revenu. C'est là que nous voyons que le ratio de l'endettement par rapport au revenu du quintile de revenu le moins élevé a augmenté alors qu'il a diminué pour les autres quintiles de revenu au cours des cinq dernières années environ.

Nous observons un écart lorsque nous ventilons davantage les données plutôt que d'examiner la situation dans son ensemble.

● (1620)

**Sandra Cobena:** Je pense que c'est un point important parce que, bien entendu, lorsque nous voyons un titre qui rapporte, par exemple, un endettement de 177 % ou de 1,77 \$ par dollar gagné, c'est un chiffre global. C'est pire lorsqu'on ne tient pas compte des personnes les mieux rémunérées.

Quel est le chiffre pour les personnes les plus vulnérables?

**Matthew Hoffarth:** Nous ne définissons pas nécessairement les plus vulnérables. Nous voyons ce qu'il en est dans le quintile de revenu inférieur ou le quintile de faible revenu.

On peut s'attendre à une plus grande vulnérabilité financière pour certains groupes. Pour le quintile inférieur, à la fin de 2025, nous avons observé un ratio de 433 %.

**Sandra Cobena:** En quoi consiste le ratio de 433 %?

**Matthew Hoffarth:** Nous examinons la dette totale des gens, tant hypothécaire que non hypothécaire. On peut s'attendre à ce que certains quintiles aient différents mélanges de dettes. Il pourrait y avoir une dette hypothécaire moins élevée par rapport à la dette non hypothécaire dans le quintile de revenu le moins élevé. Cela dépend alors tout simplement du revenu disponible.

**Sandra Cobena:** Pouvez-vous ventiler le ratio de 433 % du quintile inférieur? En quoi consiste la dette?

**Matthew Hoffarth:** C'est le problème. Nous ne pouvons pas faire de ventilations, mais si vous demandez... Le problème avec notre quintile de revenu le plus faible, c'est qu'il arrive parfois que des particuliers très riches en fassent partie. On peut être retraité et puiser dans sa richesse. On n'a pas beaucoup de revenus, mais une fortune dans laquelle puiser.

Le problème, c'est que lorsque nous voulons parvenir à certains de ces chiffres plus détaillés pour éclairer les décisions stratégiques et aider les utilisateurs à comprendre les données, nous n'avons pas nécessairement ces tabulations en croix.

**Sandra Cobena:** Ce matin, MNP a publié son indice des dettes à la consommation. Il est indiqué que 74 % des Canadiens disent que l'augmentation des prix des aliments et de l'essence « met leurs finances à rude épreuve » et 43 % sont à 200 \$ ou moins de l'insolvabilité.

Par conséquent, êtes-vous d'accord pour dire que les principales dépenses qui posent problème aux Canadiens sont celles pour les produits de première nécessité, comme les aliments, l'essence et le logement?

**Jennifer Withington:** Je dirais que c'est particulièrement vrai dans le quintile de revenu inférieur, où les frais de logement et de transport représentent 103,6 % du revenu des gens. C'est plus que ce qu'ils gagnent à ce stade-ci.

Comme M. Hoffarth l'a mentionné, certains d'entre eux pourraient être à la retraite, et il est alors tout à fait légitime de réduire ses revenus.

Pour répondre à la question posée plus tôt relativement à la proportion attribuable au logement, dans le cas des personnes ayant les revenus les plus faibles, environ la moitié de leurs revenus sert à se loger. C'est un peu plus de la moitié.

**Sandra Cobena:** Il ne me reste que quelques secondes.

Croyez-vous que la réduction des taxes sur les produits de première nécessité comme l'essence peut aider concrètement les Canadiens?

**Jennifer Withington:** Je préfère ne pas me prononcer sur la politique.

**Des députés:** Oh, oh!

**Jennifer Withington:** Nous avons uniquement les données.

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci. C'est tout pour cette série de questions.

Nous passons à M. Lavoie.

[Français]

**Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins d'être là. C'est très intéressant comme sujet.

Madame Lang, je vais vous poser une question très facile pour commencer, parce que je suis gentil: pensez-vous que les Canadiens et Canadiennes ont un accès trop facile au crédit?

**Elisabeth Lang:** Selon moi, personnellement, je pense que c'est peut-être vrai.

**Steeve Lavoie:** D'accord.

Madame Miller, qu'en pensez-vous?

[Traduction]

**Shereen Benzvy Miller:** Je ne me risquerais pas en tant qu'invitée à dire si c'est trop facile ou non. Je m'attends à ce que l'accès au crédit des gens soit adapté à leur capacité de payer, car c'est l'exigence réglementaire que les prêteurs doivent respecter.

[Français]

**Steeve Lavoie:** J'ai travaillé dans les banques pendant 20 ans. Je fais du pouce sur ce que mon collègue M. Leitão disait tout à l'heure. Quand arrivent des crises financières, les premières personnes qui sont touchées sont les gens qui ont un surendettement. Dans le contexte actuel, est-ce que ces personnes sont encore aujourd'hui touchées plus que les ménages qui ont acquis des actifs, par exemple des maisons et tout ça?

La question est peut-être pour Mme Lang ou Mme Miller, ou Mme Withington pour ce qui est des statistiques.

• (1625)

[Traduction]

**Matthew Hoffarth:** Je vais m'écarter un peu du sujet pour dire que nous évaluons tous les établissements qui prêtent de l'argent aux ménages, du fait qu'on peut s'adresser à des banques à charte ou à des coopératives de crédit, ainsi qu'à d'autres sociétés financières. On peut également s'adresser à des prêteurs sur salaire. Ces différentes entités proposent toutes du financement.

Je ne dis pas si c'est facile ou non, mais nous nous penchons sur de nombreuses options de prêteur.

[Français]

**Steeve Lavoie:** D'accord.

Madame Withington, vous avez parlé tout à l'heure rapidement des chiffres. Vous parliez des insolvabilités. En 2009, il y a eu un sommet de 151 000 cas. Parlez-moi des années de la pandémie. Dans les années COVID, est-ce vrai que les faillites ont diminué de façon importante? C'est pour donner une image aux gens qui nous suivent nos travaux. De combien ont-elles diminué?

**Jennifer Withington:** Pendant la pandémie, on a vu que les revenus ont été plus hauts pour la plupart des ménages.

[Traduction]

Le ratio de l'endettement par rapport au revenu a grandement diminué pendant la pandémie.

Nous l'expliquons au moyen de quelques facteurs. Il y avait moins d'occasions de dépenser de l'argent pendant cette période, ce qui s'est traduit par une réduction importante de l'endettement des ménages. Ils payaient leur dette. Ils épargnaient aussi de l'argent, ce qui leur procurait des liquidités et des dépôts. En même temps, compte tenu des mesures prises pour soutenir les ménages, les revenus augmentaient également.

[Français]

**Steeve Lavoie:** Ce que je comprends, c'est que, durant la pandémie, les gens ont changé leur comportement de consommateurs et ça a beaucoup d'effet sur le taux d'endettement des ménages. Peut-on influencer le comportement des ménages? Les épargnes ont augmenté de façon importante. Les gens ont remboursé leurs dettes. Ça a vraiment été bon à l'échelle mondiale.

Maintenant revenus à un contexte normal, on constate les problèmes à l'échelle internationale, et les gens qui se sont endettés à nouveau sont les premiers touchés. Devant ce constat, comment peut-on influencer les consommateurs? On ne fera pas une pandémie, on oublie ça comme possibilité, car elle a eu un impact majeur, je le sais.

**Manon Bombardier:** Je vous remercie de la question.

Une des choses que nous avons remarquées, c'est que les connaissances ne sont pas suffisantes. Il faut prendre les connaissances et les mettre en action. C'est sur ça que nous mettons beaucoup l'accent dans notre recherche et nos interventions.

Quand nous faisons de petites interventions — un quiz de cinq minutes, par exemple —, nous constatons une grosse différence dans le comportement des gens. Par exemple, 35 % de ceux qui ont fait une expérience avec nous sur la dette vont payer leurs dettes en entier comparativement au groupe de contrôle. Ce montant de 35 % est assez important. Nous le faisons sous forme de projets-pilotes pour l'instant.

Nous sommes en train de déterminer avec nos partenaires comment nous pourrions étendre à l'échelle nationale certaines de ces expériences. Les comportements sont la clé, non pas seulement les connaissances. C'est là-dessus que nous nous concentrons.

[Traduction]

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci. C'est la fin du tour.

Je veux remercier tous les témoins de s'être joints à nous.

Nous allons maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes pour accueillir nos prochains témoins.

Merci.

• (1625) \_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

• (1635)

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Bon retour. Nous reprenons la séance.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins de ce nouveau groupe.

J'aimerais rappeler aux participants les points suivants: veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux et celles qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et prière de vous mettre en sourdine quand vous n'avez pas la parole. Je rappelle aux participants que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Tous les témoins virtuels ont effectué un essai obligatoire d'orientation de témoin.

Vous disposerez maintenant de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

Nous accueillons d'abord M. Charles St-Arnaud, qui témoigne à titre personnel. Vous avez cinq minutes.

**Charles St-Arnaud (économiste en chef chez Servus Credit Union, à titre personnel):** Merci, monsieur le président et honorables membres du Comité.

C'est un plaisir d'être ici pour ma toute première comparution devant un comité de la Chambre des communes. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous faire part de mon expertise.

La dette des ménages au Canada est élevée et dépasse 170 % du revenu disponible depuis une quinzaine d'années. Les ménages canadiens occupent la troisième place parmi les plus endettés des 44 pays suivis par la Banque des règlements internationaux, ou BRI. Nous nous situons juste derrière la Suisse et l'Australie.

En raison de ce niveau d'endettement élevé, un ménage canadien moyen doit consacrer environ 15 % de son revenu disponible au remboursement obligatoire de sa dette. Ce chiffre inclut à la fois les intérêts et le capital. Étant donné que certains ménages ne sont pas endettés, on peut imaginer que le ratio du service de la dette est probablement nettement plus élevé pour une partie de la population.

Le niveau élevé d'endettement des ménages rend l'économie canadienne plus vulnérable aux chocs. Ces dernières années, les finances des ménages ont été mises sous pression en raison de l'érosion du pouvoir d'achat résultant d'une inflation plus élevée, d'une faible croissance des revenus et de la hausse des taux d'intérêt. Il en découle des difficultés financières accrues pour les ménages.

Cependant, certains signes indiquent que le système économique est flexible, ce qui permet aux ménages de s'adapter à un environnement où les taux d'intérêt sont plus élevés. Ainsi, bien que les taux d'insolvabilité des consommateurs aient fortement augmenté ces dernières années et se rapprochent de leur niveau le plus élevé depuis la crise financière mondiale, cette hausse concerne principalement des propositions de réaménagement, qui peuvent être considérées comme des renégociations des conditions de ces prêts, plutôt que des faillites.

À titre de référence, les faillites sont actuellement de 40 % inférieures à leur niveau avant la pandémie et représentent moins de 25 % du total des cas d'insolvabilité, comparativement à environ 40 % avant la pandémie et à 80 % pendant la crise financière mondiale.

Il est prouvé que les ménages prolongent la période d'amortissement de leur dette afin de réduire l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur le remboursement de celle-ci. Même si cela signifie que les ménages seront endettés plus longtemps et que le coût total de la dette augmentera, cette décision a empêché une augmentation du ratio du service de la dette au cours des dernières années, ce qui a rendu leur endettement plus viable. Cette souplesse n'est possible que parce que le revenu des ménages est demeuré solide.

La résilience du marché du travail au cours des dernières années, caractérisée par l'absence de licenciements massifs, a joué un rôle crucial. Toute augmentation importante des mises à pied entraînant une baisse des revenus éliminerait rapidement la souplesse du système, avec des conséquences potentiellement graves pour la situation financière des ménages, le système financier canadien et les perspectives économiques, d'où la vulnérabilité économique accrue causée par un niveau élevé d'endettement des ménages.

La dette élevée des ménages a également eu de vastes répercussions structurelles sur l'économie canadienne. En effet, le niveau constamment élevé d'emprunt des ménages au cours des 30 dernières années, à un rythme moyen d'environ 44 % du PIB par année, a supplanté les investissements des entreprises, ce qui a eu une incidence négative sur la croissance de la productivité au cours des dernières décennies. Cela ressemble beaucoup à l'ampleur des dépenses et des déficits gouvernementaux à la fin des années 1970 et dans les années 1980, qui ont fait fuir les investissements des entreprises. Le résultat est visible dans le fait que les Canadiens ont récemment dépensé presque autant, en pourcentage du PIB, pour la rénovation de leur logement et les frais de transfert de propriété — en d'autres termes, l'échange de logements — que pour les machines, les équipements et la propriété intellectuelle.

Il y a une boucle de rétroaction importante entre la faible croissance de la productivité, l'abordabilité et les finances des ménages. La faible croissance de la productivité a entraîné des hausses salariales modestes et une stagnation des revenus. Ainsi, le revenu disponible par personne, corrigé pour l'inflation — une mesure du pouvoir d'achat — a augmenté depuis 2015 à un rythme qui est, en moyenne, d'un point de pourcentage plus lent qu'entre 1995 et 2015. L'impact cumulé de ces gains plus lents sur le pouvoir d'achat signifie que les Canadiens ont perdu environ 10 % de leur pouvoir d'achat par rapport à ce qu'il aurait dû être si la croissance des revenus était restée la même.

Permettez-moi de conclure par cette remarque importante sur le sujet. La crise de l'accessibilité financière et l'augmentation des difficultés financières sont autant liées à la faible performance des revenus qu'à la hausse des coûts.

Sur ce, je me ferai un plaisir de répondre aux questions du Comité.

• (1640)

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Jeffrey Schwartz, de l'organisme Consolidated Credit Canada.

Vous avez cinq minutes, monsieur Schwartz.

**Jeffrey Schwartz (directeur exécutif, Consolidated Credit Canada):** Je vous remercie.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui dans le cadre de votre étude sur la dette des ménages au Canada.

Je m'appelle Jeffrey Schwartz, et je suis le directeur exécutif de l'organisme Consolidated Credit Canada. Nous sommes un organisme accrédité de conseil en crédit sans but lucratif. Nous aidons les Canadiens à consolider et à rembourser leurs créances non garanties, souvent à un taux d'intérêt réduit, voire nul, tout en offrant une formation en littératie financière qui permet d'éviter les crises d'endettement avant qu'elles ne surviennent.

Au cours de la dernière année seulement, notre organisme Consolidated Credit a aidé environ 125 000 Canadiens en leur offrant des services de formation, de conseils et de gestion de la dette. Le niveau d'endettement moyen de nos clients s'élevait à près de 20 000 \$ en créances non garanties.

Je souhaite axer mon intervention sur trois points: le rôle essentiel que joue la littératie financière, la nécessité de fournir un finan-

cement régulier et équitable, et la raison pour laquelle les organismes accrédités sans but lucratif doivent être au cœur de toute stratégie nationale visant à lutter contre la dette à la consommation.

L'éducation est notre meilleur allié et notre première ligne de défense. Quand un Canadien éprouvant des difficultés financières arrive à notre bureau, le mal est souvent déjà fait. Nous devons avoir pour but de les atteindre avant ce stade, avant qu'ils ne soient confrontés au choix impossible entre chauffer leur maison et effectuer un paiement minimum.

Les organismes accrédités sans but lucratif, comme le nôtre, dispensent chaque jour une formation en littératie financière à des fins préventives. Nous enseignons aux Canadiens à faire un budget, comprendre le crédit et reconnaître les signes avant-coureurs de la maltraitance financière et de l'endettement forcé. Ce travail constitue l'infrastructure de base pour avoir un système financier sain.

J'en arrive maintenant à mon deuxième point: le financement. Les organismes accrédités sont principalement financés par les institutions financières, au moyen d'un pourcentage de la dette que nous aidons nos clients à rembourser, généralement entre 10 et 20 % du capital. Ce modèle fonctionne. Les banques récupèrent des créances qui, autrement, risqueraient de devenir irrécouvrables, tandis que les Canadiens évitent l'insolvabilité. Il est bénéfique pour l'économie d'assurer la stabilité financière des ménages.

Le problème est que toutes les institutions n'y participent pas équitablement. La majorité des institutions canadiennes réglementées par le gouvernement fédéral font preuve de leadership en contribuant à cet écosystème. Cependant, un petit nombre de grandes institutions ne le font pas. Ces récalcitrants bénéficient directement de nos services, mais ils n'investissent pas un seul dollar dans l'infrastructure qui rend ces résultats possibles.

Il s'agit d'un problème de bénéficiaire sans contrepartie. La situation fausse le marché, met à rude épreuve la capacité d'organismes comme le nôtre et, en fin de compte, nuit aux Canadiens que nous essayons d'aider. Nos estimations internes suggèrent que si ces institutions non participantes contribuaient équitablement, l'organisme Consolidated Credit pourrait à lui seul aider 21 000 Canadiens supplémentaires chaque année, tout en élargissant considérablement les actions de prévention auprès des populations mal desservies et à haut risque.

Nous demandons au gouvernement d'utiliser le pouvoir de persuasion, par l'entremise de mécanismes comme le Code de conduite proposé pour la prévention de l'exploitation financière, afin d'établir des attentes claires selon lesquelles toutes les banques participantes fourniraient un soutien financier annuel aux organismes accrédités de conseil en crédit sans but lucratif. La transparence est un outil puissant. La divulgation publique de la participation des institutions encouragerait un jeu loyal sans qu'il soit nécessaire de recourir à une législation normative.

Enfin, je parlerai de notre rôle en tant que partenaires essentiels au sein de l'écosystème de protection financière. Les organismes accrédités de conseil en crédit sans but lucratif occupent une position unique pour venir en aide aux Canadiens en difficulté financière. Nous offrons des services centrés sur le client.

Lorsqu'une victime d'exploitation financière doit démêler les dettes contractées sous la contrainte de son profil de crédit, elle a besoin de l'intervention d'experts, pas d'une brochure. Les ministères, les institutions financières et les organismes de réglementation devraient nous considérer non pas après coup, mais comme le principal vecteur de la littératie financière et du redressement de la dette.

Nous vous exhortons à recommander que les ministères et les institutions financières officialisent leurs partenariats avec nous et que le financement pour soutenir ce travail soit régulier, équitable et transparent.

En conclusion, les Canadiens demandent une chance équitable d'apprendre, de se remettre sur pied et de se construire un avenir financier sûr. Grâce à un financement constant et à un véritable partenariat, des organismes accrédités comme Consolidated Credit peuvent aider des dizaines de milliers de Canadiens supplémentaires chaque année à éviter l'insolvabilité.

Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

• (1645)

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci, monsieur Schwartz.

Nous passons maintenant à M. Guillaume Amiot, de Raymond Chabot Inc., pour cinq minutes.

[Français]

**Guillaume Amiot (syndic autorisé en insolvabilité, Raymond Chabot inc.):** Bonjour.

Monsieur le président, membres du Comité, permettez-moi de faire mon allocution en français.

Je vous remercie d'embler de votre invitation à comparaître dans le cadre de votre étude sur les répercussions de la dette des consommateurs au Canada.

Je suis directeur principal en redressement et en insolvabilité chez Raymond Chabot inc., filiale de Raymond Chabot Grant Thornton. J'exerce à titre de syndic autorisé en insolvabilité. C'est une profession réglementée par l'organisme fédéral connu sous le nom de Bureau du surintendant des faillites. J'agis donc au quotidien comme praticien en matière d'insolvabilité et de redressement des consommateurs et des entreprises. Notez également que je suis président du Conseil des syndics autorisés en insolvabilité du Québec. Cet organisme regroupe près de 225 syndics pratiquant au Québec.

D'embler, je juge le point de départ de votre étude pleinement fondé. Mon expérience pratique me permet d'affirmer que le problème dépasse les tendances macroéconomiques et les récentes statistiques, lesquelles démontrent l'augmentation du ratio de la dette des ménages et de l'insolvabilité des consommateurs.

En effet, le profil des débiteurs canadiens confrontés à l'insolvabilité s'est transformé ces dernières années. De nouveaux groupes de consommateurs, auparavant moins représentés dans les cas d'insolvabilité, apparaissent désormais, comme les personnes âgées, les travailleurs ayant des revenus fluctuants ou les familles monoparentales. Par ailleurs, la hausse des problèmes de santé mentale et la facilité d'accès aux jeux en ligne sont autant de facteurs qui influencent quotidiennement les situations d'insolvabilité.

Quant aux gens de la classe moyenne, il ne s'agit généralement pas d'un seul mauvais choix qui les mène vers l'insolvabilité. C'est

plutôt une succession de chocs et d'augmentations de coûts qui réduisent progressivement leur capacité financière. De nombreuses personnes peinent à joindre les deux bouts, avec peu de marge de manœuvre d'une paie à l'autre, alors que le coût de la vie a fortement augmenté. Finalement, il devient difficile pour les consommateurs d'équilibrer leur budget, et un événement de la vie, comme une maladie ou une perte d'emploi, peut rapidement faire basculer le consommateur vers l'insolvabilité.

Lorsque la liquidité s'épuise, le crédit non hypothécaire devient un outil de survie budgétaire. C'est à ce moment que plusieurs ménages vulnérables se tournent vers le crédit à taux élevé ou même vers les prêts sur salaire pour financer des dépenses essentielles courantes, comme l'épicerie.

Notons aussi le cas des ménages propriétaires de leur résidence, qui manquent souvent de liquidités, malgré l'équité accumulée, ce qui complique tout refinancement. En cas d'insolvabilité, nous tenons compte de la valeur élevée de la résidence pour proposer un remboursement aux créanciers. Cependant, ces ménages ne peuvent pas offrir cette valeur aux créanciers sans vendre leur maison, et ce, en raison de leur ratio d'endettement déjà trop élevé. La vente permet de rembourser les dettes, mais les oblige à déménager dans un logement souvent plus coûteux que l'hypothèque.

Un autre problème fréquent concerne les fraudes en ligne. Les personnes vulnérables, notamment les personnes âgées et celles vivant seules, en sont particulièrement affectées. Ces individus nous contactent, souvent honteux d'avoir perdu toutes leurs économies et de s'être endettés à cause de manipulateurs malveillants rencontrés sur Internet.

Qui plus est, un grand nombre de débiteurs font preuve d'un manque de littératie financière en ce qu'ils peinent à différencier budget, revenu, actifs et passifs. Ils ignorent souvent la composition de leurs dettes ou même de leurs revenus et de leurs dépenses mensuelles. Les syndics jouent un rôle clé dans l'évaluation financière des débiteurs.

En conclusion, je ne peux passer sous silence le rôle important des syndics dans la réhabilitation financière des consommateurs. Nous avons peu de contrôle sur les tendances macroéconomiques, mais nous demeurons les seuls professionnels pouvant offrir des mesures légales de redressement financier aux consommateurs canadiens. Le cadre réglementaire, actuellement en cours de révision au Bureau du surintendant des faillites pour faciliter l'accès aux procédures simplifiées d'insolvabilité et adapter la rémunération des syndics, doit évoluer afin d'assurer l'accès des Canadiens aux syndics.

J'aurai la chance en répondant à vos questions de préciser davantage le portrait des ménages en situation d'insolvabilité, ainsi que le rôle et la contribution des syndics. Je tiens tout de même à préciser que, là où nous pouvons agir, c'est en limitant les dommages et en accélérant le retour à l'équilibre de la situation financière des consommateurs.

Je vous remercie beaucoup de votre écoute.

• (1650)

[Traduction]

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci beaucoup.

Nous allons entamer notre première série de questions, en commençant par Mme Cobena, pour six minutes.

**Sandra Cobena:** Merci, monsieur le président.

Mes premières questions s'adressent à M. St-Arnaud.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit qu'on a fait fuir les investissements des entreprises, ce qui, bien sûr, finira par avoir une incidence sur les emplois des Canadiens.

Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

**Charles St-Arnaud:** Ce que je voulais dire par « faire fuir », c'est que les emprunts excessifs que nous avons observés au cours des 30 dernières années dans le secteur des ménages réduisent les ressources disponibles pouvant être prêtées aux entreprises. Une excellente façon de le voir, c'est par le total des prêts consentis dans le système financier. L'augmentation constante de la part qui va aux ménages se fait au détriment de celle qui est accordée aux entreprises. C'est directement lié. Au cours de la même période, nous avons aussi observé un déclin des investissements des entreprises pour les machines, les équipements et la propriété intellectuelle — qui sont des investissements productifs.

**Sandra Cobena:** Vous avez également dit que la hausse des dépenses gouvernementales et des déficits favorise une faible productivité. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

**Charles St-Arnaud:** Oui. Je comparais ce que nous observons actuellement — l'impact des emprunts incessants des ménages au cours des 30 dernières années — à la situation que nous avons connue dans les années 1970 et 1980. À l'époque, les gouvernements successifs, tant fédéral que provinciaux, affichaient des déficits extrêmement élevés. La situation a fait fuir les investissements de façon similaire à ce que nous observons actuellement.

Les investissements des entreprises ont commencé à afficher un rendement nettement inférieur dans les années 1970 et 1980 en raison des emprunts excessifs des pouvoirs publics. Nous ne sommes pas dans cette situation en ce moment, car l'endettement public est bien inférieur à ce qu'il était à cette époque.

**Sandra Cobena:** Eh bien, c'est important à savoir, bien sûr, car nous voulons examiner la tendance en matière d'endettement. Merci pour cette précision.

Ma prochaine question s'adresse à M. Amiot.

Le premier ministre a déclaré à la Chambre que l'accessibilité financière n'avait jamais été aussi bonne depuis plus d'une décennie. Pourtant, il y a eu 140 000 déclarations d'insolvabilité des consommateurs en 2025, ce qui représente le volume le plus élevé depuis 2009 et le deuxième en importance depuis que votre bureau a commencé à les comptabiliser en 1987, comme vous l'avez mentionné dans votre déclaration liminaire, je crois. Pourriez-vous commenter cette tendance en matière d'insolvabilité des consommateurs et en expliquer les causes?

[Français]

**Guillaume Amiot:** Oui, certainement.

Je veux juste vous dire que mon bureau n'a pas fait de statistiques sur l'insolvabilité. C'est vraiment le Bureau du surintendant des faillites qui compile les statistiques.

Par contre, je peux vous dire qu'en pratique, nous voyons effectivement une hausse de l'insolvabilité qui est liée à la gestion de leur budget par les gens. La gestion du budget a été, en quelque sorte, impactée par les hausses successives du taux d'inflation des diffé-

rents produits de dépenses courantes comme l'alimentation et le logement. C'est sûr que ça a impacté et fragilisé le consommateur.

À une certaine époque, le consommateur moyen dans notre bureau était une personne qui vivait un événement de vie: une perte d'emploi, une maladie ou une situation qui venait vraiment impacter sa situation financière. De nos jours, ce sont des gens qui, de mois en mois, ont accumulé des dettes, parfois à des taux d'intérêt élevés, et qui ont utilisé la carte de crédit un peu comme un outil de survie pour pouvoir payer les dépenses courantes. Donc, c'est quelque chose que nous voyions moins il y a quelque temps et que, maintenant, nous voyons un peu plus dans nos bureaux.

Je ne sais pas si ça répond à votre question.

[Traduction]

**Sandra Cobena:** C'était bien. Cela me rappelle ce que m'a dit hier une personne âgée de ma circonscription, à Aurora: « Vous savez, j'avais hâte de prendre ma retraite. J'ai travaillé très dur, mais à cause du coût de la vie, j'ai été contraint de retourner travailler. »

De toute évidence, il est âgé. Il est fatigué. Je le connais depuis 21 ans. Il vit toujours dans la même maison, alors il est très responsable sur le plan financier. Seriez-vous donc d'accord pour dire que l'accessibilité financière se détériore en réalité et qu'il est faux de dire qu'elle n'a jamais été aussi bonne qu'elle ne l'était au cours de la dernière décennie?

[Français]

**Guillaume Amiot:** Évidemment, je ne suis pas économiste, donc il est difficile pour moi de regarder les tendances de façon précise.

Par contre, comme je l'ai dit, c'est quelque chose que nous voyons dans mon bureau: des gens qui ont de la difficulté à boucler leur budget d'un mois à l'autre. Il est sûr que la clientèle qui vient dans mon bureau éprouve des difficultés vis-à-vis de l'abordabilité de certains biens essentiels.

Comme je le disais d'entrée de jeu, on a peu de contrôle sur la macroéconomie, mais elle impacte effectivement la possibilité d'équilibrer le budget.

• (1655)

[Traduction]

**Sandra Cobena:** Il est bien établi que le coût de la vie est un facteur central de l'insolvabilité. Il comprend notamment la hausse rapide du prix des aliments, qui a augmenté de 30 % depuis 2019. Pensez-vous que la réduction du coût des intrants de transport — par exemple, en supprimant les taxes fédérales sur le carburant — pourrait contribuer à maintenir les prix des denrées alimentaires à un niveau bas et à alléger cette pression sur les Canadiens qui risquent l'insolvabilité?

[Français]

**Guillaume Amiot:** C'est une excellente question. Encore une fois, malheureusement, je ne peux pas commenter les grandes tendances que cette mesure-là pourrait impliquer, car je ne suis pas économiste ni législateur.

Par contre, il est sûr que tout ce qui peut amener une certaine baisse du coût des aliments serait bienvenu. En fait, un peu plus tôt, on disait que 9 % du budget était alloué...

[Traduction]

**Jasraj Hallan:** Merci, monsieur Amiot. Voilà qui conclut ce tour-ci.

Nous passons maintenant à M. Lavoie, pour six minutes.

[Français]

**Steeve Lavoie:** Merci, monsieur le président.

Je dis bonjour à tous les témoins et je les remercie d'être présents.

Monsieur Amiot, je crois que c'est votre première présence comme témoin. Vous allez voir: ça va bien aller et ça ne fait pas mal.

Je vais vous poser une question facile, comme celle que j'ai posée tout à l'heure aux autres témoins. Selon vous, est-ce que l'accès au crédit est trop facile pour les consommateurs?

**Guillaume Amiot:** C'est une excellente question. Pour moi...

**Steeve Lavoie:** Vous avez déjà abordé tantôt la facilité d'accès aux jeux en ligne, notamment.

**Guillaume Amiot:** Effectivement, le jeu en ligne est vraiment une problématique particulière. Les gens qui...

**Steeve Lavoie:** Qu'en est-il de l'accès au crédit?

**Guillaume Amiot:** Ce que je vois dans mon bureau, ce sont des gens qui ont des difficultés, et qui ont à choisir entre acheter leur épicerie ou payer leur loyer. Pour moi, sans dire que l'accès au crédit est un faux débat, je dirais qu'il est tellement rendu un outil de survie pour les gens que je ne vois pas nécessairement de limitation potentielle de cet outil.

**Steeve Lavoie:** Je veux juste vous dire que j'ai travaillé pendant 20 ans dans les banques et que, comme vous, je connais les entreprises.

Vous êtes en train de me dire que, majoritairement, les gens qui se présentent pour des faillites ne sont pas des gens qui ont nécessairement accumulé des dettes sur leur carte de crédit, et que c'est seulement pour le loyer et l'épicerie. Est-ce exact?

**Guillaume Amiot:** Non.

**Steeve Lavoie:** Il faudrait juste préciser. Ce que je comprends, c'est que, souvent, quand les gens en arrivent à des faillites, ils ont deux, trois ou quatre cartes de crédit, et ils prennent une carte de crédit pour payer l'autre. Vous comprenez le phénomène.

Est-ce que c'est principalement ça que vous voyez? À un moment donné, le loyer et l'épicerie suivent.

**Guillaume Amiot:** Effectivement, ce que nous voyons est vraiment l'utilisation du crédit à taux élevé, qui amène l'insolvabilité.

Par contre, pourquoi utilise-t-on le crédit? C'est souvent parce que le budget n'est pas équilibré, justement parce que les dépenses ont augmenté de façon importante, alors que les revenus n'ont pas augmenté autant. Des fois, on peut voir des dépenses d'épicerie et de logement qui viennent impacter le budget. Parfois, c'est même le remboursement du prêt hypothécaire qui a augmenté avec les taux d'intérêt ou la valeur des résidences.

**Steeve Lavoie:** Selon vous, les gens qui utilisent des cartes de crédit le font principalement parce qu'ils ne sont pas capables de payer leur loyer. Ils ont donc utilisé leur carte de crédit. Est-ce bien ça?

**Guillaume Amiot:** En fait, il s'agit principalement de dépenses de consommation courante. Nous voyons moins de gens payer leurs grosses dépenses avec la carte de crédit. Ils paient plutôt des dépenses récurrentes.

**Steeve Lavoie:** D'accord. Faites-moi le lien. Tantôt, nous parlons des années de la COVID-19. Avez-vous entendu l'anecdote selon laquelle même des entreprises s'occupant d'insolvabilité pour aider les gens ont fait faillite, parce qu'il n'y avait tellement plus de faillites. Avez-vous déjà entendu ça?

**Guillaume Amiot:** Non, je n'ai pas entendu cette histoire.

**Steeve Lavoie:** C'est un peu comique comme anecdote.

Effectivement, il y a eu beaucoup moins de faillites pendant la pandémie, parce que les gens ont changé leur comportement. L'épargne et les remboursements de dettes ont augmenté.

Alors, faites-moi le parallèle entre le comportement des gens pendant la COVID-19 et en temps normal. Vous en avez parlé: les gens viennent vous voir pour le logement et l'augmentation du coût de la vie. Pourtant, pendant la COVID-19, le coût de la vie a augmenté de façon importante, et les prix des aliments et des autos ont augmenté, mais l'épargne a augmenté et les dettes ont baissé. Pour que les gens comprennent bien la différence en matière de comportement du consommateur, expliquez-moi cette dualité entre ce qui s'est passé durant la pandémie et ce que vous expliquiez tout à l'heure sur ce qui se passe aujourd'hui. Le coût de l'épicerie, entre autres, a augmenté, et les gens se sont servis de leur carte de crédit, mais pourquoi était-ce l'inverse pendant la COVID-19?

• (1700)

**Guillaume Amiot:** Encore une fois, c'est intéressant. Ce que je comprends des statistiques que j'ai vues, c'est que...

**Steeve Lavoie:** Je ne parle pas de statistiques, je parle de votre travail.

**Guillaume Amiot:** Oui. En ce qui concerne l'augmentation des coûts, il y a eu des augmentations pendant la pandémie, mais l'après-pandémie a quand même apporté une inflation importante. C'est à prendre en considération.

De plus, pendant la pandémie, les gens ont reçu beaucoup d'aide du gouvernement, ce qui a souvent permis d'équilibrer le budget. Des gens qui avaient des emplois précaires ont réussi à toucher les différentes prestations gouvernementales, qui ont permis à plusieurs de créer un fonds d'urgence ou des économies. Évidemment, cette épargne-là, c'est...

**Steeve Lavoie:** J'aimerais juste comprendre quelque chose: êtes-vous en train de me dire que les gens se sont enrichis grâce aux paiements du gouvernement? Vous avez dit qu'ils se sont créés un fonds grâce à ça.

**Guillaume Amiot:** Je ne dis pas qu'ils se sont enrichis, mais, à l'époque, le fait de pouvoir toucher les prestations gouvernementales a permis à certaines personnes d'avoir un certain fonds d'urgence, parce qu'il y avait moins de dépenses et moins de sorties parce que les restaurants étaient fermés. C'est plus ça qui est arrivé.

**Steeve Lavoie:** Revenons à ceux qui ont remboursé leurs cartes de crédit et qui ont beaucoup épargné. Ces gens-là n'ont pas touché aux chèques du gouvernement. Comment ont-ils réussi à faire ça, alors qu'aujourd'hui, les gens ne le font pas?

**Guillaume Amiot:** Malheureusement, ces gens-là ne sont pas dans mon bureau. Je ne pourrais pas commenter au sujet de ce pan de la population.

**Steeve Lavoie:** Merci, monsieur Amiot.

Monsieur Schwartz, tout à l'heure, vous avez dit qu'il y a des banques qui ne contribuaient pas aux organismes accrédités comme vous. Vous êtes un organisme à but non lucratif. Quelle banque ne contribue pas au Canada?

Vous m'avez ouvert la porte. Je vous demande de répondre rapidement.

[Traduction]

**Jasraj Hallan:** Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

**Jeffrey Schwartz:** C'est une excellente question, et j'aimerais pouvoir y apporter une réponse complète, mais je peux vous dire que nous sommes un organisme de conseil en crédit sans but lucratif. Nous sommes le plus grand du pays. Nous aidons les Canadiens d'un océan à l'autre depuis près de 20 ans.

Je ne suis pas ici pour pointer du doigt. En réalité, je veux me tourner vers l'avenir pour voir ce que nous pouvons faire, ou ce que le Comité peut faire ou mettre en œuvre...

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci, monsieur Schwartz.

Cela met fin à ce tour-ci.

Nous passons maintenant à M. Garon, pour six minutes.

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Merci, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins d'être ici aujourd'hui. C'est un plaisir de les écouter.

Je vais commencer par vous, monsieur Amiot. D'entrée de jeu, j'aimerais vous dire que je suis content que vous ayez accepté l'invitation de témoigner devant le Comité. Je vous écoute souvent dans le balado de Francis Gosselin. Ce n'est pas que je veuille faire de la publicité pour qui que ce soit, mais je trouve que vous êtes un excellent vulgarisateur. Je pense que ça prend, en matière de littératie financière, des gens qui vont dans les médias et qui prennent le temps d'expliquer les choses. Je trouve que, d'un point de vue collectif et social, c'est un rôle de premier plan, et vous le faites très bien. Je vous félicite pour ça.

Je reviens à votre rôle en matière d'insolvabilité, pas nécessairement de faillite. Dans votre rôle, vous avez notamment à accompagner des gens vers la faillite, qui est peut-être la solution ultime. Vous pouvez aussi sortir des gens de l'insolvabilité sans qu'ils déclarent faillite. Vous rencontrez des gens qui sont sur le bord du gouffre et qui essaient de trouver des solutions. Vous en avez parlé. Par exemple, une personne peut vendre sa maison pour finir dans un logement au loyer souvent plus cher que son hypothèque. Ce sont des gens qui font des sacrifices considérables, mais que l'on ne trouve pas dans les statistiques sur les faillites.

J'aimerais savoir jusqu'à quel point ces statistiques sur les faillites personnelles, utilisées ad nauseam dans ce comité, peuvent sous-estimer l'étendue de la misère financière des ménages au Québec, par exemple.

**Guyllaume Amiot:** Je veux vous remercier de votre commentaire. Je vais l'accepter. C'est très gentil.

La question est intéressante. Effectivement, le rôle d'un syndic est beaucoup plus large que de simplement faire des faillites ou des propositions de consommateur, qui sont une autre option dans la loi. Nous sommes aussi là pour accompagner le débiteur avec des

mesures budgétaires, dont certaines sont à l'extérieur de la loi. Comme vous l'avez dit, il y a par exemple le crédit hypothécaire. Nous pouvons aiguiller la personne vers d'autres solutions que celles simplement prévues par la loi.

Cela étant dit, vous avez raison au sujet des statistiques: ce sont celles des gens qui, formellement, ont des dossiers d'insolvabilité.

Il faut aussi faire une distinction. Il faut savoir que les quelque 140 000 dossiers d'insolvabilité dont a parlé la surintendante des faillites ne représentent pas tous des faillites. En fait, 78 % de ces dossiers sont des dossiers de propositions de consommateur. Ce sont des ententes conclues avec les créanciers, selon l'équité sur les actifs et la capacité de rembourser des gens. Cette entente régie par la loi permet justement de régler les dettes sans passer par la faillite et la perte des actifs qui pourrait résulter de la faillite.

À mon avis, ce point est à souligner dans les statistiques. Il y a également toutes les autres solutions.

Aussi, on voit que les gens attendent de plus en plus avant d'aller vers la solution ultime, que ce soit la proposition de consommateur ou la faillite. Les gens vont, oui, s'endetter. Ils vont utiliser plusieurs cartes de crédit, parfois deux ou trois, comme on l'a dit tout à l'heure, parce qu'ils ont espoir que la situation va se stabiliser, ce qui n'est pas toujours le cas.

● (1705)

**Jean-Denis Garon:** Merci beaucoup. Ça clarifie beaucoup les choses.

Je reviens sur une question que j'ai posée aux témoins durant mon premier tour de questions. J'ai l'impression que les gens, particulièrement les jeunes, s'intéressent de plus en plus aux questions financières et que la littératie financière s'améliore. On a notamment parlé de *Liberté 45*. Il y a eu vraiment un mouvement vers la littératie financière chez les jeunes.

Vous savez, comme député, on n'a pas le choix, on regarde les réseaux sociaux, dont TikTok ou Facebook. J'ai l'impression que les gens n'ont jamais été assujettis à autant de fausses informations, à de faux accompagnateurs financiers, à des gens qui disent qu'il est facile de se lancer en immobilier, à de faux accompagnateurs en investissements. Il est de plus en plus difficile aujourd'hui pour une personne de distinguer le vrai du faux, d'autant plus que beaucoup de ces influenceurs n'ont pas de certification ou de formation pour faire ce qu'ils font.

Est-ce que vous voyez des gens dans vos bureaux qui ont fait face à ce type d'influence et d'influenceurs, et qui, parce qu'ils étaient vulnérables, auraient pris des séries de mauvaises décisions?

**Guyllaume Amiot:** Vous avez entièrement raison. C'est quelque chose qu'on voit de plus en plus. En fait, il n'est pas rare que les gens aillent chercher leur information sur les différentes plateformes Web ou même qu'ils se tournent vers l'intelligence artificielle, qui est parfois contaminée, si vous me permettez l'expression, par les informations fausses ou trompeuses qui peuvent être sur les autres plateformes.

Par contre, le Bureau du surintendant des faillites a des démarches pour s'assurer, justement, que les gens qui offrent des informations sur l'endettement sont accrédités, dans la mesure du possible, et qu'il n'y a pas de faux conseillers qui s'enrichissent au détriment des consommateurs en leur donnant des conseils qui leur nuisent.

Cela dit, est-ce qu'il pourrait en faire plus? Oui, on peut toujours en faire plus, mais il est important de garder cette situation sous contrôle et de continuer les démarches pour enrayer la mauvaise information. La promotion de la profession de syndic est donc importante, parce que nous sommes la première ligne pour ces gens, en fait. Nous sommes régis par une licence et un code de déontologie, et nous nous assurons que l'information qui est reçue par les différents consommateurs est la bonne.

**Jean-Denis Garon:** Sur les médias sociaux, qui sont une grande source d'information aujourd'hui, pensez-vous qu'on devrait d'une certaine façon obliger les gens qui se veulent conseillers financiers à divulguer leurs certificats, par exemple? Est-ce que ça devrait être davantage encadré formellement, que ce soit par les provinces ou par le gouvernement fédéral, mais principalement par l'Autorité des marchés financiers au Québec, par exemple?

[Traduction]

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

[Français]

**Guyllaume Amiot:** C'est très intéressant. Je ne connais pas la faisabilité juridique de tout ça, mais, effectivement, il serait très intéressant de mettre en place l'obligation de divulguer ses capacités.

[Traduction]

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Je vous remercie.

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Merci.

[Traduction]

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** C'est la fin de ce tour-ci.

Nous passons maintenant à M. Kelly, pour cinq minutes.

**Pat Kelly:** Nous avons entendu des témoignages devant le Comité indiquant que le niveau d'endettement augmente, que les Canadiens déclarent s'enfoncer davantage dans les dettes et que le montant des crédits en cours augmente, mais pas le nombre de participants. En d'autres termes, les gens s'endettent de plus en plus. Nous ne voyons pas apparaître une nouvelle vague de jeunes emprunteurs capables d'accéder à la propriété. Nous constatons simplement que les gens s'endettent davantage.

Vous avez évoqué certaines des conséquences de cette situation. Vous avez également indiqué dans votre introduction que, bien qu'il existe une certaine flexibilité — et nous avons entendu dire que les gens épuisent leurs économies, refinancent leurs prêts et réduisent leurs autres dépenses, y compris celles liées aux produits de première nécessité —, le facteur déterminant est le chômage. Si les gens subissent une perte de revenus, c'est ce qui provoque l'insolvabilité, la faillite et, selon vos propres termes, anéantit cette flexibilité.

Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet? Permettez-moi de vous demander si vous êtes préoccupé par les chiffres récents sur le chômage, selon lesquels 108 000 emplois à temps plein ont été perdus en février.

• (1710)

**Charles St-Arnaud:** Comme je l'expliquais, une grande partie de la souplesse du système tient au fait que les ménages n'ont pas subi de choc de revenu ces dernières années. Il est vrai que le taux de chômage a augmenté, mais cela s'explique principalement par

l'arrivée de plus de gens sur le marché du travail plutôt que par des licenciements massifs.

Je conviens que, depuis le début de l'année, nous observons une situation un peu plus préoccupante. Des emplois ont été perdus, ce qui est inquiétant. Étant donné la part du revenu disponible que le ménage moyen doit consacrer au service de la dette, on se demande quelles seront les conséquences de cette perte. Une grande partie de la marge de manœuvre dont disposaient les ménages, notamment en prolongeant la période d'amortissement de leurs prêts, disparaît soudainement. Ainsi, les ménages risquent l'insolvabilité. C'est là que réside le problème à mes yeux. Quand j'analyse la situation, c'est ce qui m'inquiète en tant que macroéconomiste. L'économie canadienne est beaucoup plus vulnérable aux chocs négatifs. Si l'on assiste à une masse critique de pertes d'emploi, on pourrait voir une grande vague de ménages tirer de l'arrière et une recrudescence des faillites et des cas d'insolvabilité, ce qui aurait des répercussions négatives supplémentaires sur l'économie et le système financier.

**Pat Kelly:** À l'heure actuelle, les Canadiens ne progressent pas. Au cours des 10 dernières années, le PIB par habitant n'a pratiquement pas bougé. Les revenus n'augmentent pas. Vous avez mentionné que la majorité des Canadiens qui travaillent encore n'ont pas subi de choc de revenu, mais que leurs revenus stagnent. Le PIB par habitant piétine, de sorte que la hausse des coûts se fait simplement au détriment de leur qualité de vie, de leur capacité à payer autre chose que les produits de première nécessité.

Nous assistons maintenant à une hausse du taux de chômage. Craignez-vous que ce ne soit pas la hausse des revenus ou la croissance économique qui empêche ce qui serait autrement une crise de la dette, et que nous joignons à peine les deux bouts?

**Charles St-Arnaud:** À l'heure actuelle, ce qui, à mon avis, aide l'économie à prévenir une nouvelle augmentation de l'insolvabilité — compte tenu de tous les chocs causés par un pouvoir d'achat sous-performant, une augmentation des coûts, des taux d'intérêt plus élevés qu'au cours de la décennie précédant la pandémie —, c'est le fait que les ménages n'ont pas subi le choc des revenus, ce qui leur a permis de mieux résister à tous ces chocs.

Le problème se pose pour l'avenir. Chaque fois que nous subissons un choc négatif, nous devons être prudents. Si nous assistons à une grande vague d'augmentation du chômage et de mises à pied, la situation pourrait se détériorer très rapidement.

**Pat Kelly:** D'accord.

Il ne me reste que quelques secondes. Est-ce votre principale préoccupation au sujet de ce niveau extrêmement élevé d'endettement? Le chômage est-il la clé?

**Charles St-Arnaud:** Eh bien, l'emploi est la clé. Il s'agit d'une très grande vulnérabilité de l'économie canadienne qui pourrait rendre un risque négatif encore plus grand en ce qui concerne le choc négatif sur notre économie.

Pour moi, ce qui est aussi important, c'est tout l'impact structurel qui nous a amenés là. Le niveau élevé d'endettement et l'augmentation des emprunts ont également...

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci, monsieur St-Arnaud.

Nous passons maintenant à M. Leitão, pour cinq minutes.

[Français]

**Carlos Leitão:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur St-Arnaud, nous pourrions continuer à discuter de ces questions. J'ai bien apprécié votre commentaire sur le fait que les niveaux d'endettement sont restés relativement stables depuis dix ans, mais qu'ils sont élevés. Ils sont élevés, c'est une réalité, mais nous sommes capables de gérer cette situation. Bien sûr, ça augmente la vulnérabilité.

Là où je voulais aller — et je trouve que c'est intéressant — c'est sur le dossier de l'endettement excessif des ménages, que vous avez soulevé. Je comprends très bien les conséquences de ça, mais avez-vous une idée, une théorie, une impression de ce qui a mené à ça? Pourquoi est-ce que les ménages canadiens ont beaucoup augmenté leur endettement au cours des dix dernières années?

• (1715)

**Charles St-Arnaud:** Je pense qu'il y aurait différentes façons d'expliquer et de motiver ça.

D'abord, je pense que, pour répondre aussi à une question que votre collègue avait posée, les ménages ont un accès très facile au crédit depuis plusieurs années. Nous voyons qu'il y a même une facilité plus grande pour les ménages d'emprunter que du côté des entreprises, et ça a justement augmenté, d'une certaine façon, la dette des ménages.

De plus, il ne faut pas oublier que nous avons passé une période faisant suite à la crise financière à la fin des années 2000 et au début des années 2010, durant laquelle nous avons profité de taux d'intérêt très bas pendant très longtemps. Ça a justement permis aux ménages d'augmenter leur niveau de dette sans nécessairement voir les conséquences sur le plan de leurs paiements mensuels. Donc, ça a permis, par exemple, d'acheter une maison plus grosse, puisque les taux d'intérêt étaient bas, et que ça permettait d'avoir un paiement hypothécaire moins élevé.

Donc, tout ça ensemble a contribué à la situation. D'un point de vue beaucoup plus macroéconomique et beaucoup plus structurel, nous pourrions presque dire que, d'une certaine façon, c'est lié à la productivité. D'une certaine façon, au Canada, nous avons adopté le mauvais modèle de croissance au cours des 30 dernières années. Nous avons beaucoup mis l'accent sur la demande économique, surtout venant des ménages, aux dépens de l'offre et de la façon dont on augmente la productivité et l'investissement des entreprises.

Il ne faut pas oublier que, pour pouvoir consommer, les ménages doivent avoir un revenu, et ce revenu dépend de leur salaire. Ce salaire dépend d'augmentations de gains sur le plan de la productivité. C'est là où nous en sommes, après plus de 30 ans. D'une certaine façon, l'élastique a été étiré au maximum, et nous nous retrouvons avec des problèmes assez importants.

**Carlos Leitão:** Je vois que le député de Mirabel est d'accord.

En effet, je pense aussi qu'on a beaucoup trop insisté sur le côté de la demande, notamment en maintenant les taux d'intérêt hyper bas pendant trop longtemps, mais aussi avec toutes les mesures qu'on a mises en œuvre par la suite pour faciliter l'accès au crédit. Je pense aux prêts hypothécaires amortis sur 30 ans ou sans mise de fonds, par exemple, et à d'autres mesures semblables qui ont conduit à un endettement excessif.

Maintenant, on doit se demander comment on va régler ça. Je pense que ce sera en mettant l'accent, cette fois-ci, sur le côté de l'offre et en mettant en place des mesures et des politiques publiques qui vont cibler l'augmentation de la capacité de production de l'économie canadienne.

J'en arrive maintenant à ma question: ne pensez-vous pas qu'il faut aussi quand même faire attention à l'endettement des consommateurs? Si on met trop rapidement en place des mesures pour stimuler et favoriser l'offre, et donc l'investissement des entreprises, entre autres, ne pensez-vous pas qu'on pourrait causer un choc de crédit pour les consommateurs?

Si le crédit devient plus cher et moins disponible, ça peut aussi déclencher des problèmes, n'est-ce pas?

**Charles St-Arnaud:** Oui, je suis d'accord avec vous. Il va falloir équilibrer les deux approches et s'assurer qu'il y a une transition ou une réduction de l'endettement relativement constante et graduelle.

[Traduction]

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci, monsieur St-Arnaud.

Cela met fin à ce tour.

[Français]

**Carlos Leitão:** Merci.

[Traduction]

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Nous passons maintenant à M. Garon, pour deux minutes et demie.

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Merci, monsieur le président.

J'aimerais de nouveau m'adresser à vous, monsieur Amiot. Je suis content que M. Leitão ait dit que nous étions d'accord sur quelque chose. Ça peut arriver une fois de temps en temps. Cependant, il y a toujours la façon de faire aussi.

Monsieur Amiot, j'aimerais que vous nous parliez des aînés, parce que dans votre déclaration d'ouverture, qui se trouve dans le document que vous nous avez fourni, vous avez dit que certains aînés étaient en grande difficulté, qu'ils se retrouvaient dans vos bureaux et qu'ils devaient restructurer leurs finances.

Quel est le profil type d'une personne de 65 ans ou plus, par exemple, qui a des problèmes financiers? D'où ces problèmes viennent-ils? Est-ce parce que la personne a des revenus fixes? Est-ce que vous lui demandez de retourner travailler? En une minute et demie, j'aimerais que vous nous présentiez un profil type, avec toutes les nuances qui s'imposent, évidemment.

• (1720)

**Guillaume Amiot:** Effectivement, nous en voyons de plus en plus dans nos bureaux. En fait, les personnes âgées que nous voyons sont généralement des gens qui ont effectivement des revenus fixes, qu'ils proviennent de rentes, de pensions publiques ou de prestations. Généralement, ces revenus sont peu ou pas ajustables. Alors, il est difficile, voire impossible pour eux d'augmenter leurs revenus pour compenser l'inflation qui les touche, à moins de retourner sur le marché du travail.

Généralement, les gens que nous voyons dans nos bureaux ne sont pas propriétaires d'une résidence, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas des propriétaires fonciers qui ont de grandes valeurs accumulées. Ce sont plutôt des gens qui bénéficient de régimes publics ou de régimes à revenu fixe. Par ailleurs, il est sûr que ces personnes âgées ont moins l'habitude d'utiliser Internet et qu'elles sont donc plus victimes de cyberfraude. Nous recevons parfois des gens dans nos bureaux qui ont épuisé toutes leurs économies après une cyberfraude et qui ne seront jamais ou très peu indemnisés.

Parfois, dans nos bureaux, nous voyons également des gens qui sont propriétaires d'une résidence. Ils n'ouvriront pas de dossier d'insolvabilité, mais, pour traverser une période de forte inflation, ils vont devoir emprunter sur la valeur de leur résidence. On voit parfois des hypothèques inversées. Ce sont des produits qui ont généralement des taux assez élevés et des conditions souvent désavantageuses pour la personne âgée. Par contre, si c'est ça que ça prend pour équilibrer le budget...

[Traduction]

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci, monsieur Amiot.

Nous passons maintenant à M. Eric Lefebvre, pour cinq minutes.

[Français]

**Eric Lefebvre:** Merci, monsieur le président.

Je remercie les trois témoins d'être avec nous.

Monsieur Amiot, vous nous parlez du ratio d'endettement de nos concitoyens et de nos concitoyennes, qui est trop élevé. Ça m'arrache le cœur de savoir que les familles doivent utiliser la carte de crédit pour survivre de mois en mois. On sait que le coût de l'épicerie, le coût des loyers et le coût de l'essence ont augmenté. De notre côté, nous avons fait des propositions pour alléger le fardeau des Canadiens et des Canadiennes.

J'aimerais que vous nous fassiez le portrait des gens qui se présentent à votre bureau. Est-ce qu'on peut dire que ça s'est élargi et qu'on peut même voir des couples qui se retrouvent dans une situation d'urgence comme ça, et ce, même si les deux personnes travaillent?

**Guillaume Amiot:** En effet, tous les pans de la population se retrouvent dans nos bureaux. Nous pouvons donc avoir des gens aisés tout comme des gens en situation de pauvreté ou qui ont de très faibles revenus.

Nous constatons qu'il y a un dénominateur commun: les liquidités. Les gens qui ont des revenus élevés vont en effet avoir accès à une propriété, à de l'équité, mais cette dernière est peu ou pas accessible parce que, premièrement, leur ratio d'endettement est déjà trop élevé, ce qui fait que leur demande de financement est rejetée et que, deuxièmement, ils n'auraient même pas la capacité budgétaire d'assumer un paiement hypothécaire plus élevé.

En effet, ça vise des gens qui ont des revenus et qui sont, disons, dans la classe moyenne, voire parfois des gens qui ont des revenus élevés. Nous confirmons recevoir des gens de tous les niveaux de revenus dans nos bureaux.

Le budget est une chose qui fluctue avec le temps, mais qui s'ajuste rarement rapidement. Si quelqu'un a des dépenses récurrentes, comme un prêt automobile, des paiements hypothécaires, il ne pourra pas du jour au lendemain modifier ces paiements. C'est pour ça que nous voyons vraiment tous les segments de la population dans nos bureaux.

**Eric Lefebvre:** Avez-vous constaté que ces segments se sont élargis au fil du temps? Rencontrez-vous maintenant un type de clientèle qui n'était pas dans vos bureaux il y a deux, trois ou quatre ans?

**Guillaume Amiot:** Ces dernières années, très peu de propriétaires d'une résidence se présentaient dans nos bureaux. Nous en voyons désormais de plus en plus.

Par exemple, quand on veut faire une proposition de consommateur, on doit compenser l'équité sur nos actifs à nos créanciers. Même si nous étalons cette équité sur longtemps, ces personnes ne sont souvent pas en mesure de payer cette équité. C'est ce que je mentionnais dans ma déclaration d'ouverture, à savoir que des gens doivent vendre leur résidence, déménager dans un logement et payer plus cher leur loyer que leurs versements hypothécaires.

Nous le constatons, mais la Loi sur la faillite et l'insolvabilité est faite ainsi. Nous appliquons donc la Loi dans sa forme actuelle avec la compensation d'équité.

**Eric Lefebvre:** C'est triste, parce que si les gens veulent acquérir quelque chose, se créer un effet de levier, c'est souvent grâce à leur résidence principale qu'ils vont réussir au fil des ans à se créer une richesse. Là, malheureusement, ils doivent la vendre, à perte, pour rembourser leurs dettes et se retrouver dans un logement qu'ils paient encore plus cher que ce qu'ils payaient pour leur maison. C'est d'une tristesse incroyable.

Monsieur St-Arnaud, vous avez parlé de notre économie, qui était plus vulnérable aux chocs. J'aimerais bien que vous m'en parliez un petit peu. Vous avez parlé aussi de la faible productivité de nos entreprises. On le sait, on a plusieurs dizaines d'années de retard comparativement à ce qui se fait sur le plan mondial. J'aimerais bien que vous puissiez nous parler un peu de la vulnérabilité de notre économie.

• (1725)

**Charles St-Arnaud:** Oui.

Tout est lié, d'une certaine façon. La vulnérabilité est vraiment liée aux prochains chocs négatifs, aux prochaines pertes d'emploi, qui auront des effets négatifs plus importants que ce qu'on a vu dans le passé, et ce, à cause du fort endettement des ménages et des répercussions que ça peut avoir un peu ailleurs.

De plus, il faut aussi prendre en compte le fait qu'une partie de l'endettement et des problèmes actuels résulte du fait que le pouvoir d'achat des Canadiens stagne de façon assez importante depuis ces dernières décennies. Il y a donc ça qui n'aide pas beaucoup également.

C'est là que tout est lié un peu ensemble. Il va falloir qu'on mette beaucoup plus l'accent sur la façon d'augmenter les revenus. On peut en effet fournir de l'aide à court terme aux ménages, mais ce qui va vraiment changer les choses à long terme, c'est si on peut réussir à avoir des revenus réels ajustés à l'inflation. Des revenus plus élevés donneront plus de marge de manœuvre aux ménages canadiens. C'est là que la productivité est très importante.

[Traduction]

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci, monsieur St-Arnaud.

Nous passons maintenant à M. Sawatzky, pour cinq minutes. C'est notre dernière série de questions.

**Jake Sawatzky:** Merci, monsieur le président.

Monsieur Schwartz, vous avez parlé de littératie financière préventive. Je pense qu'il est important d'en parler. J'étais curieux de connaître votre point de vue sur l'augmentation du jeu en ligne. Avez-vous constaté que cela a eu une incidence financière sur les gens? Je me demandais si vous aviez quelque chose à dire à ce sujet.

**Jeffrey Schwartz:** Soit dit en passant, nous considérons le jeu comme un problème parmi les clients qui s'adressent à nous. Il s'agit vraiment de savoir ce que nous pouvons faire pour que cela cesse et comment nous pouvons les ramener à un point où ils pourront se permettre de faire leurs paiements. Ils ont accumulé toute cette dette, et elle est habituellement à un taux d'intérêt élevé. Nous essayons de travailler avec leurs créanciers pour qu'ils puissent payer à un taux abordable. De plus, nous les encourageons à ne pas s'endetter davantage et à ne pas continuer à jouer.

**Jake Sawatzky:** Y a-t-il des choses que vous répétez souvent lorsque vous donnez des conseils en matière de littératie financière? Y a-t-il des choses que plus de gens devraient savoir?

**Jeffrey Schwartz:** Une chose que nous disons dans notre bureau, c'est qu'on ne peut pas se sortir de l'endettement en empruntant. Le fait de s'endetter davantage va vraiment exacerber le problème. Ce que nous essayons de faire avec nos clients, c'est de voir ce que nous pouvons faire pour les amener à un point où ils ne font que faire du surplace. À l'heure actuelle, ils coulent. Amenons-les là où ils font du surplace, et l'étape suivante consiste à réaliser des économies.

Pour ce qui est de l'éducation financière, la meilleure façon de combattre l'endettement, c'est d'avoir de l'épargne. Si vous avez des dépenses imprévues ou quelque chose qui vous éloigne de votre trajectoire, vous avez un plan d'épargne pour gérer la situation et aller de l'avant sans vous endetter davantage.

**Jake Sawatzky:** Avez-vous vu un nombre important de personnes s'endetter davantage pour rembourser d'autres dettes?

**Jeffrey Schwartz:** Oui, et habituellement, la première question qu'on nous pose est la suivante: « Pouvez-vous me faire un prêt? » La première question que nous posons en retour est: « Pourquoi avez-vous besoin du prêt? » C'est généralement pour rembourser d'autres dettes.

Nous voulons non seulement amener nos clients à restructurer leur dette existante pour qu'elle devienne abordable, mais aussi, pendant que nous travaillons avec eux, les amener à changer de comportement afin qu'ils puissent prendre de l'avance et ne pas s'engager dans la même voie.

**Jake Sawatzky:** Merci.

Y a-t-il d'autres points que vous ne cessez de soulever?

**Jeffrey Schwartz:** L'éducation — la littératie financière — est un élément important. Je sais que l'ACFC en a déjà parlé, mais nous devons faire mieux. Il n'y a rien qui m'irrite plus que lorsque quelqu'un vient nous voir et nous dit que nous sommes le secret le mieux gardé. Nous devons être à l'avant-plan, et nous avons besoin de partenariats avec les institutions financières pour diriger les gens vers nous en premier lieu.

**Jake Sawatzky:** Pour ceux qui ne connaissent pas votre organisation, comment peuvent-ils communiquer avec vous?

• (1730)

**Jeffrey Schwartz:** Nous sommes partout sur Internet. Nous sommes la plus grande agence de counseling en matière de crédit sans but lucratif au Canada. Nous aidons des centaines de milliers de Canadiens chaque année. Si vous recherchez Consolidated Credit Canada, vous allez nous trouver.

**Jake Sawatzky:** Pourriez-vous nous parler des aspects économiques plus généraux de tout ce qui se passe à l'échelle internationale, comme la fermeture du détroit d'Ormuz, par exemple? Quelle incidence ces événements internationaux ont-ils sur les dépenses quotidiennes des gens?

**Jeffrey Schwartz:** On nous pose cette question plusieurs fois par jour, parce que ce qui se passe, c'est que cela met une pression supplémentaire sur les finances des gens. On en voit dans les épiceries. Ce problème se présente à la pompe à essence. C'est un problème qui se présente partout pour nos clients.

De plus, et je sais qu'on y a fait allusion plus tôt, il y a des préoccupations au sujet des pertes d'emplois et des réductions d'emplois qui exercent des pressions sur les finances des gens, et nous voulons les aider le plus tôt possible afin que nous puissions changer les comportements et, nous l'espérons, les ramener sur le droit chemin.

**Jake Sawatzky:** Merci.

En ce qui concerne la politique fédérale, y a-t-il des choses que le gouvernement fédéral peut faire pour vous aider dans ce que vous faites?

**Jeffrey Schwartz:** Une chose qui a été soulevée récemment, c'est le code de conduite sur la prévention de la dette forcée. Pour aider les Canadiens, il faut obliger les banques à soutenir les gens et à les orienter vers des conseils en matière de crédit plutôt que de les endetter davantage. Comme je l'ai déjà dit, la plus grande défense contre la dette, ce sont les économies. Si nous pouvons amener les gens, même de façon modeste, à mettre de l'argent de côté et inciter les banques à le faire, ce sera avantageux pour les Canadiens à long terme.

**Jake Sawatzky:** Quel est le pourcentage approximatif de gens qui songent à épargner? Y a-t-il beaucoup de gens qui savent à quel point c'est important?

**Jeffrey Schwartz:** Je vais vous dire que ce n'est probablement pas le cas. Je pense que nous avons atteint un creux historique de 2 à 5 % avant la COVID. Au fil du temps, nous avons vu les chiffres augmenter un peu, mais je pense que cela doit être beaucoup plus que cela. Nous encourageons les Canadiens à économiser entre trois et six mois de leur budget et à le mettre de côté pour les mauvais jours. Des dépenses imprévues se produisent tout le temps, qu'il s'agisse d'une urgence dentaire ou du bris de la machine à laver. Vous allez devoir vous en occuper au lieu de vous endetter davantage. C'est une meilleure façon de procéder.

**Jasraj Hallan:** Merci, monsieur Schwartz.

Cela met fin à nos séries de questions.

Je tiens à remercier tous les témoins.

Je regarde M. Kelly et je pose la question suivante: plaît-il au Comité de lever la séance?

**Des députés:** D'accord.

**Le vice-président (Jasraj Hallan):** Merci à tous.

La séance est levée.







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>